

Annie Lacroix-Riz, Université Paris VII

(Cet article constitue la version française initiale d'un article dont la traduction allemande a été sensiblement modifiée (restriction des citations du texte, développement des discussions problématiques, notamment dans l'introduction et la conclusion, et insertion de 22 notes essentiellement relatives à l'historiographie allemande). Le texte allemand - « Frankreich und die europäische Integration. Das Gewicht der Beziehungen mit den Vereinigten Staaten und Deutschland, 1920-1955 » - a été publié dans le vol. 18 de *Beiträge zur Geschichte des Nationalsozialismus*, Göttingen, Wallstein Verlag, 2002, p. 145-195).

LA FRANCE ET L'INTÉGRATION EUROPÉENNE DES ANNÉES VINGT AUX ANNÉES CINQUANTE : LE POIDS DES RELATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS ET L'ALLEMAGNE

L'historiographie française présente le plus souvent, à la suite de la Science politique, l'intégration européenne comme le terme d'un long cheminement, la faisant parfois remonter jusqu'à l'ère carolingienne. Le processus, inspiré par l'admiration pour « l'énorme puissance des États-Unis » et « la prospérité des Américains », aurait été « européen » entre les deux guerres. Il le serait resté après 1945, « l'idée d'Europe appar[ai]ssant comme le seul moyen pour les pays européens de se reconstruire et de maintenir entre eux des relations pacifiques. » Mais « la politique de Staline et la menace qu'elle faisait peser » sur l'Europe occidentale auraient convaincu celle-ci de « la nécessité d'une action commune [, qui] devenait d'autant plus évidente que les États-Unis en faisaient une condition de leur aide ». Née autour de la France et de l'Allemagne, naguère ennemis jurés, cette unification, « encourag[ée] » par la « pression » américaine « à la consolidation de l'Europe, à la réconciliation franco-allemande », serait « l'entreprise sans doute la plus originale et la plus féconde » du XX^{ème} siècle, seule apte à proscrire les guerres déchaînées par deux fois.¹

On traitera ici de la « politique européenne » de Paris dans la première décennie qui suivit la défaite du Reich, après avoir montré ses racines. John Gillingham souligne, dans sa dimension strictement franco-allemande, ses liens avec l'expérience de l'entre-deux-guerres et de la Deuxième Guerre mondiale; il oppose cependant la phase du grand retrait d'Europe des États-Unis « après 1918 et à nouveau après 1929 » à celle de leur présence active du second après-guerre.² Politique franco-allemande, ou subordonnée depuis dans l'entre-deux-guerres, selon Frank Costigliola, au triangle Paris-Berlin (puis Bonn)-Washington?³ Les décideurs français s'engagèrent-ils sincèrement dans l'intégration européenne après avoir admis la vanité d'une « politique allemande » autonome dont ils savaient bien n'avoir jamais eu les moyens?⁴

Ne sera mentionné que pour mémoire l'aspect politique et militaire du dossier : étudié ailleurs, il est trop lié à la pression américaine pour être classé parmi les initiatives européennes de la France. L'accent sera mis sur la marche vers l'intégration économique, entre les années consacrées à « gagner du temps » face au programme « européen » des États-Unis et l'unique réalisation qui suivit, la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Cette démarche éclaire, outre le guidage américain : 1° les motifs franco-allemands, hérités du passé, qui amenèrent la France à souscrire à l'exigence américaine du retour à la tête de l'Europe d'une Allemagne délivrée des stigmates de la défaite : à côté des normes « libérales » de la Porte Ouverte américaine en Europe, legs wilsonien et rooseveltien, se lisent celles des cartels « européens » d'avant-guerre et de l'Occupation dominés par le Reich; 2° les motifs intérieurs français de la résignation à l'intégration européenne. Les sources publiques consultées soulignent après 1945 le rôle de l'État, sans négliger, surtout à l'ère des réalisations européennes, celui des décideurs industriels et bancaires.

I. L'INTÉGRATION « EUROPÉENNE » DES ANNÉES 1920 À LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE

L'ENTRE-DEUX-GUERRES

Depuis la fin de la Première Guerre mondiale, la France oscilla entre les choix « européens » des États-Unis et du Reich, au gré de la force de ces pays. Elle dut au début des années vingt renoncer au projet, qu'avait incarné le traité de Versailles, de ravir au Reich la domination industrielle sur le Vieux Continent : l'État français fut en ce sens poussé par les Anglo-Saxons impatients de relever l'Allemagne et par les milieux industriels nationaux enclins à composer avec le rival qu'ils avaient un moment tenté d'affaiblir. Washington porta le coup final à la « politique d'exécution », abandonnée de fait dans la première quinzaine de novembre 1923 : Poincaré céda après que l'ambassadeur de France à Washington se fut heurté au chantage financier et monétaire du secrétaire d'État Hugues et du banquier John Pierpont Morgan au retrait français de la Ruhr et à l'acceptation d'« un comité de financiers ou “experts” » américains sur les réparations.

Ce fiasco de la politique de Versailles conféra aux États-Unis un rôle décisif dans les choix « européens » de la France. Le Plan américain Dawes d'avril 1924 fut suivi, en octobre 1925, de son « expression politique », les accords de Locarno : signés à l'arraché et conservant intact le contentieux franco-allemand, ils apparurent aux chancelleries comme le triomphe du compromis imposé aux deux partenaires par le mentor américain.⁵ Cinq ans plus tard, préparé dans la crainte d'une crise générale redoutée depuis 1927-28 par l'establishment financier, le Plan Young, nouvelle initiative américaine et phase décisive de la liquidation des réparations, rencontra les mêmes oppositions. Mais cet instrument de la politique européenne des États-Unis que la grande presse américaine présenta à la population comme « un “traité de paix” et “le premier chapitre d'une ère nouvelle” » s'imposa pareillement. Il renforça même la collaboration financière franco-allemande par la création de la Banque des règlements internationaux : installée à Bâle en août 1930, la BRI fut chargée de veiller au paiement des intérêts des emprunts Dawes et Young auxquels les porteurs de titres américains, représentés par John Foster Dulles, étaient intéressés comme leurs homologues européens.⁶

Issu de la contrainte américaine, le rapprochement franco-allemand eut aussi pour fondement la disposition des milieux industriels français à composer, comme l'atteste le dossier de la chimie, acquis essentiel de Versailles. La victoire de la branche, avec à son sommet la société Kuhlmann, érigée par l'État protecteur en successeur de la « Société nationale des matières colorantes », semblait décisive en 1919. Les industriels français rendirent pourtant dès lors hommage à la supériorité restée écrasante de l'Allemagne. Selon eux, « il était impossible à la Société nationale de vivre si elle n'avait pas eu connaissance des procédés allemands. C'est grâce à ces procédés que nous arrivons à fabriquer tous les produits à base d'anthracène dont nous ignorions absolument la fabrication. » Après avoir déjà traité directement en 1919, en signant les accords Patart-Frossard-Bosch (président de Badische Anilin und Soda Fabrik), c'est à nouveau sans consulter un État pourtant si généreux que Kuhlmann, toujours via son directeur général Joseph Frossard, conclut en 1921 un accord de cartel avec le Syndicat allemand des Matières colorantes (Interessengemeinschaft, IG) dominé par BASF, Höchst et Bayer et présidé par von Weinberg. Ce cartel secret avec BASF contenait, « en échange de la communication des procédés employés par (...) l'industrie allemande [...] une redevance au bénéfice de nos ex-ennemis » et une clause léonine (identique à celle appliquée au vaincu de 1940) « interdis[ai]t à la France toute exportation des produits qui faisaient l'objet de l'accord avec l'industrie allemande ».

Pendant l'occupation de la Ruhr, qui le privait, face à la « résistance passive » des industriels allemands, des précieuses livraisons, le géant français des colorants, sollicitant de nouveaux services du berger étatique, avoua au moins une partie des concessions consenties

clandestinement à l'IG (mais connues de l'administration) : ⁷ désormais « en possession des brevets allemands », Kuhlmann croyait pouvoir, à la « grande colère [des] industriels allemands [...] se débarrasser d'un contrat qui l'empêch[ait] d'exporter ». Il le dénonça ⁸ en vain : dès février 1924, la chimie allemande exigea que « le partage des bénéfices réalisés par la Compagnie nationale des matières colorantes [Kuhlmann] qui était primitivement de 50% soit ramené à 25% » ; ⁹ puis elle boycotta jusqu'au printemps de 1927 la société qui avait, à la faveur de la position de force française, trahi l'alliance secrète. ¹⁰

Le compromis imposé par la « supériorité indiscutable » de la chimie allemande ¹¹ ne concerna pas seulement la chimie française mais la britannique, la suisse, l'américaine, etc. Il était en excellente voie avant même que ne fût à la fin de 1925 constitué, après des mois d'annonce, « le plus grand consortium chimique européen », l'IG Farben. ¹² Il triompha en 1926-1927, sur fond de concentrations mondiales, et aboutit au « cartel provisoire franco-allemand du 15 novembre 1927 » signé par la Centrale des matières colorantes (Kuhlmann) et l'IG Farben : l'accord avait « pour but le contingentement de la production d'après les chiffres d'affaires respectifs des deux parties, la répartition des marchés, et la suppression de la concurrence ». ¹³ Le cartel, « qui contrôl[ait] 80% de l'industrie chimique dans les deux pays », ouvrait la voie au « cartel international qui d[evai]t assurer la régularité du marché » et « jeter les premières assises réelles du Cartel International de l'azote et des Colorants. » ¹⁴

La chimie bâloise, alors envahie par l'IG Farben, ouvrit le bal. Le « cartel à trois », conclu pour quarante ans (« du 1^{er} janvier 1929 au 31 décembre 1968 »), « renouvelé par tacite reconduction par périodes de 10 ans », s'installa dans la tranquillité fiscale du siège d'Amsterdam soumis à « législation hollandaise » : il « s'étend[ait] à tous les pays du Monde, à l'exclusion des États-Unis (toutefois, les ventes à destination des États-Unis, ainsi que les exportations des États-Unis entr[ai]ent dans le contrat). » Il donnait au Reich la part du lion sanctionnant sa puissance recouvrée : les « divers documents relatifs à la création d'un cartel à trois entre les industries colorantes française, allemande et suisse (...) remis, à titre confidentiel, au ministre du Commerce » par René Duchemin, Président de la Confédération générale de la Production française (CGPF) et de Kuhlmann, ne précisaient pas les quotas de production respectifs ; mais ils stipulaient l'éviction de la France des marchés extérieurs (« la production française doit être affectée d'abord à l'approvisionnement du marché français (France, Colonies, pays de protectorat) » ; l'Allemagne détiendrait la majorité absolue au Conseil du cartel : sur « 11 membres, 6 pour l'IG [Farben], 3 pour l'IGS [suisse], 2 pour la C.M.C. » ¹⁵ (part encore accrue par le contrôle allemand de fait sur les colorants suisses). ¹⁶ « Il est inutile d'insister », trancha Le Quai d'Orsay, « sur l'importance de cet accord qui établit pour une durée minimum de 40 ans une communauté d'intérêts et une collaboration particulièrement étroite entre les industries chimiques française et allemande. » ¹⁷ Le dernier obstacle à l'adhésion de la chimie anglaise fut levé par la mort de son chef Sir Alfred Mond, « et en novembre [1931] l'Imperial Chemical Industries a donné enfin son adhésion au cartel constitué par les industries françaises, allemandes et bâloises. » ¹⁸ « Ce rapprochement économique donne aujourd'hui entière satisfaction à tous les intéressés et contribuera sans doute à entretenir des relations fructueuses entre les différentes nations signataires du grand cartel chimique », déclara en janvier 1932 un de ses bénéficiaires, Lorétan, administrateur-délégué de la société Durand-Huguenin à Bâle. ¹⁹

Ce « rapprochement » intensifié par la crise avait suivi le même cours dans l'industrie lourde. La Première Guerre mondiale avait encore accru le poids des Comités des houillères et des Forges sur la vie nationale, dimension politique incluse. Les fonds politiques, intérieurs et diplomatiques, confirment le jugement du leader de la CGT Léon Jouhaux, pendant l'occupation de la Ruhr, que « le Gouvernement [était] aux ordres [...] du Comité des Forges » ²⁰. Il avait naguère élaboré les conditions de la paix dure sur le charbon de la Sarre et l'Occupation de la Rhénanie et d'une partie de la Ruhr, pour régler au bénéfice des intérêts

français les relations entre Lorraine et Ruhr; ²¹ il avait délégué à l'ambassade de France à Berlin un héritier de la dynastie sidérurgique des Laurent (dirigée par Théodore), un des deux poids lourds de l'acier lorrain avec les de Wendel : Charles Laurent, entre autres président du Conseil d'administration Banque des Pays du Nord et de l'Union des industries métallurgiques et minières, le représenta à Berlin jusqu'au printemps de 1923; ²² il avait peuplé de ses représentants l'appareil « technique » d'occupation. ²³

L'influence politique du Comité des Forges sur les choix français fut aussi considérable (je ne mentionne que pour mémoire celle de la « Synarchie » déployée dans les années trente, où se retrouvaient, auprès de l'industrie lourde, le reste de la grande industrie et la grande banque, Worms en tête : dossier tabou en France ²⁴ dont mes recherches en cours soulignent la réalité, l'importance et le maintien après-guerre). ²⁵ Entre autres intellectuels brillants salariés par lui se distingua « M. Poncet François » (André François-Poncet). Pendant l'occupation de 1923, Poincaré agréa comme « chef des services de Presse de la Ruhr » cet ancien normalien germaniste devenu « chef du service des Renseignements du Comité des Forges » et « Directeur de [s]a Presse économique ». ²⁶ Auprès d'Émile Mireaux, second de ces « deux agrégés qui ont quitté l'Université pour entrer [à son] service », François-Poncet dirigeait deux des nombreux instruments idéologiques du Comité : « le formidable “Bulletin quotidien” de la Société d'études et d'informations économiques, 282, boulevard Saint-Germain » (une des multiples organisations politiques patronales dotées de noms techniques anodins) et « le journal politique quotidien “l'Avenir” [...] organe officiel de la “Ligue Millerand” », qui menait une lutte résolue contre le péril bolchevique. François-Poncet était chargé avec Mireaux de « la distribution d'argent aux journaux et journalistes » contrôlés par le Comité des Forges, *Le Temps* en tête; il fut, comme Mireaux, investi de la défense parlementaire de ses intérêts, et élu député sur la « liste Fabry (...) du Bloc National » vouée à la guerre contre le Cartel des Gauches d'Herriot. ²⁷

Cette offensive préparatoire à la solution intérieure Poincaré fut centrée, dans sa croisade contre les projets fiscaux réformateurs du Cartel des Gauches, sur le thème de l'austérité salariale et de la « remise à leur place qui doit être la place d'honneur [...des] idées de discipline, de travail et d'épargne », d'« assainissement » en un mot ²⁸. Elle accompagna la politique locarnienne d'une entente franco-allemande supposée régler deux problèmes permanents : les salaires, toujours excessifs, et le manque français de coke. La presse patronale, celle du Comité des Forges en tête, vanta à l'usage de l'opinion française les qualités du « pacte rhénan » qui, au jugement (secret) de Londres, liquidait, avec les alliances orientales de la France, sa sécurité, et visait à « endormir la France et obtenir la réduction de sa surveillance, l'amélioration du régime rhénan et (indirectement) la réduction de l'armée française » (le Foreign Office avait « la certitude absolue qu'un accord secret, suite de conventions également secrètes, a[vait] eu lieu, avant Locarno entre le gouvernement du Reich et les nationalistes » (Nationaux-Allemands et nazis) « en leur révélant (et en leur faisant accepter) le but caché » de Locarno : « reconstituer une armée allemande suffisante pour une guerre de revanche »). ²⁹ Le « Bulletin quotidien », tout en dénonçant « la manœuvre [allemande] contre l'exécution du Plan Dawes », chanta les louanges de Briand ³⁰; « l'Union des intérêts économiques », pivot du lobbying électoral du grand patronat français dans l'entre-deux-guerres, pressentit dans l'accord « une nouvelle ère d'entente commerciale avec l'Allemagne [...] au plus grand avantage du commerce français »; elle « comment[a...] favorablement » la déclaration de Briand qu'il serait « le point de départ d'une collaboration étroite entre la France et l'Allemagne ». » ³¹

Cette « collaboration étroite » fut symbolisée par la création, le 30 septembre 1926, sous la houlette du financier luxembourgeois Mayrisch, du « cartel international de l'acier ». Le Comité des Forges tirait les leçons de l'échec de sa paix dure : il joua « un rôle dirigeant » dans les négociations et l'application de l'accord conforme à son « objectif général (...) de

ressusciter la coopération industrielle entre la Lorraine et la Ruhr » et d'accroître la dépendance des petits membres envers les grands.³² Le cartel consacrait, comme bientôt celui de la chimie, la supériorité du Reich, bénéficiaire de 40,45% des quotas de production, appelés à se transformer en 47%, la Sarre (6,54) étant promise au retour dans son giron; il proclamait l'infériorité des autres partenaires, France (31,8%), Belgique (12,57), Luxembourg (8,55). Au surplus, selon Harold James, « les sidérurgistes allemands parvinrent si bien à trouver des marchés d'exportation qu'ils durent régulièrement payer des indemnités pour dépassement des quotas qui leur étaient [ainsi] alloués ».

« Un puissant groupe de pression favorable depuis 1926 au renforcement des relations commerciales avec le Reich » fut, selon John Gillingham, à l'origine de cette étape décisive du passage de la France « de la politique militaire dure à la collaboration économique » : « la forteresse de la faction pro-allemande était le Comité des Forges », fief des Laurent et des Wendel. « D'éminentes personnalités d'autres branches industrielles (Henri de Peyerimhoff du Comité des houillères et René Duchemin des Établissements Kuhlmann), l'administration (les polytechniciens Coutrot et Branger) et le monde des faiseurs d'opinion (le publiciste Wladimir d'Ormesson, l'historien Lucien Romier et le sociologue André Siegfried) lui étaient associés. » Ce regroupement possédait entièrement quatre grands quotidiens de Paris, *Le Temps*, *Le Journal des Débats*, *L'Information* et *La Journée Industrielle*, et en subventionnait dix autres. Nommé en septembre 1931 ambassadeur de France à Berlin, François-Poncet y « représent[a] ses intérêts » jusqu'en octobre 1938.³³ Devenu « collaborateur fidèle » de Pierre Laval, l'agrégé d'allemand fut appelé en août 1931 à remplacer Pierre de Margerie (en poste depuis 1923),³⁴ et s'installa à Berlin à la veille du voyage de Laval et Briand, prévu pour la fin septembre. « Les milieux financiers » exprimaient alors sur les rôles respectifs de l'État et du délégué du Comité des Forges le même avis que Jouhaux : « au cours de son voyage à Berlin, M. Laval ne fera que ratifier un accord franco-allemand qui a été préparé par M. François-Poncet et qui prévoit la constitution d'un important consortium économique destiné à établir un équilibre dans la situation respective des deux pays. »³⁵ La mission française, qualifiée par les communistes français de « cartel de la contre-révolution et de l'offensive patronale », ³⁶ aboutit début octobre à la création d'une « commission pour le Rapprochement économique franco-allemand ».³⁷

Celle-ci fut constituée du côté de la France de solides partisans de l'entente, aussi liés au Comité des Forges que François-Poncet (en particulier son président Gignoux, alors sous-secrétaire d'état à présidence du Conseil, et à l'économie nationale, et son adjoint Hoschiller).³⁸ Leur employeur exultait, se gaussant « des esprits chagrins [qui] condamnent d'avance tout ce qui va être tenté dans ce domaine. Pour les personnes un peu averties des questions économiques, la portée de M. Trendelenburg, du côté allemand [secrétaire d'État du Ministère de l'économie du Reich], et celle de M. Gignoux, du côté français, constituent la meilleure des garanties. La façon dont on a su faire appel dans les deux pays non seulement aux représentants qualifiés des grandes administrations, mais encore de la métallurgie, des houillères, de l'électricité, de l'industrie textile, de l'industrie chimique, du commerce, des transports, des banques, de l'économie générale, de l'agriculture et des organisations ouvrières, a montré, d'une façon assez nette, qu'on voyait grand et qu'on ne se bornerait pas, par exemple, à chercher les modifications possibles au traité de commerce franco-allemand de 1927 [...]. Certes les Allemands et les Français dont il s'agit avaient, en général, déjà de multiples occasions de se rencontrer. Mais jamais leur collaboration n'avait été envisagée dans un organisme d'une pareille envergure. »³⁹

La formule ne régla pas le contentieux commercial franco-allemand, encore aggravé par la crise. Mais « l'apaisement économique » accompagna la politique d'apaisement *stricto sensu* dont la paternité ne peut être imputée à la seule « gouvernante anglaise », tant ses racines françaises étaient profondes.⁴⁰ La collaboration industrielle prospéra à l'ère

hitlérienne : les achats de brevets et procédés, contre redevances et bientôt participation de capital allemand, ne faiblirent pas; les créations de sociétés mixtes nichées dans les paradis fiscaux suisse et suédois se multiplièrent, surtout dans la métallurgie et la chimie, Kuhlmann et Rhône-Poulenc en tête.⁴¹ À cette collaboration renforcée s'ajouta celle des banques centrales, rendue permanente par l'existence de la BRI. La Banque de France opta dès lors résolument pour l'apaisement économique et diplomatique, jugé plus apte que la fermeté à assurer le règlement régulier du « coupon Young (...) dans le sens le plus favorable aux intérêts des porteurs français ». ⁴² Son indulgence pour le gros débiteur allemand contrasta avec sa dureté pour les petits, fussent-ils alliés de la France, tels les Yougoslaves.⁴³ Sa pression sur la politique extérieure de Paris se fit sentir à chaque étape du long processus qui menait à la guerre générale.

Ses partenaires allemands avouèrent parfois, après l'avènement d'Hitler au pouvoir, attendre cette solution avec impatience : le directeur général allemand de la BRI, délégué de la Reichsbank, Ernst Hülse, « répond[it] textuellement » en mai 1933 à son homologue français, représentant de la Banque de France, Pierre Quesnay, qui lui « reprochait l'attitude agressive du Gouvernement hitlérien [...] : “oui nous allons peut-être à un incident international et à une guerre, mais est-ce un mal? On nous y pousse et nous réglerons ainsi bien des questions. Certes nous sommes moins bien préparés en ce moment que nous le serions dans quelques années, *mais on sera surpris de voir les progrès* que nous avons déjà réalisés dans les procédés chimiques de destruction!!! (sic)”. » ⁴⁴ La lucidité des partenaires français ne les détourna pas de l'apaisement : leur rôle éclaira les abandons consentis par la France en matière de sécurité entre l'Anschluss et l'attaque de la Bohême-Moravie, en passant par Munich : la Banque de France, qui prêchait à son gouvernement la complaisance, démontra la sienne en souscrivant sans état d'âme, comme sa consœur britannique, à la saisie allemande des réserves d'or des banques centrales d'Autriche, en mars 1938, puis de Tchécoslovaquie, en mars 1939. Premières étapes du feuilleton étiré jusqu'en avril 1945 de « l'or volé » allemand auxquelles s'associèrent tous les instituts d'émission représentés à la BRI, l'américain inclus.⁴⁵

La politique de l'accord franco-allemand à tout prix valait hommage à la supériorité industrielle allemande et reconnaissance du statut privilégié d'un énorme débiteur. Elle obéissait aussi aux contraintes de la limitation du capital variable : la nécessité de réduire le salaire, leitmotiv de la pratique et de la propagande patronales -- la presse du Comité des Forges mentionnée ci-dessus en témoigne --, fut renforcée pendant la crise par la menace de l'effondrement des profits et par la terreur d'une éventuelle réplique ouvrière aux mesures salariales prises pour y parer. On entre là dans un domaine, le seul, échappant à la guerre permanente que se mènent les capitaux nationaux, et qu'on retrouvera, intact, dans les développements « européens » de l'après-guerre. L'obsession déflationniste des salaires, noyau de la définition de « l'ennemi intérieur », l'emporta tôt en France sur l'inquiétude face à « l'ennemi extérieur ». Fin 1930, à une époque où les décideurs estimaient inéluctable la marche vers la guerre, la menace intérieure alarmait Pierre Quesnay plus que la revanche allemande : « au lieu d'être hypnotisé sur des dangers de guerre qui n'existent pas, l'opinion publique française devrait être orientée dans les directions où il est possible d'apporter un peu de calme et de sang-froid tant à l'intérieur qu'au dehors. Plus je réfléchis à la situation, plus je suis convaincu que le danger actuel n'est pas un danger de guerre internationale, mais un immense danger social : l'Europe s'entendra, s'organisera, collaborera, ou notre présente civilisation disparaîtra. Dans le premier cas, nous sommes à Bâle [à la BRI] l'instrument de coopération financière ; dans le second, ce n'est pas seulement nous qui sautons, mais c'est inévitablement une révolution mondiale à laquelle le dumping russe, le rapprochement des nationaux-socialistes et des communistes, l'isolement financier de la France se repliant sur

elle-même, l'évolution des esprits depuis trois mois et bien d'autres éléments travaillent avec rapidité ». ⁴⁶

Le Reich régla par la force, le 30 janvier 1933, la question du rapport entre salaire et profit, dans des conditions sur lesquelles s'était interrogée, avec le plus grand intérêt, l'industrie lourde française peu après que son représentant à Berlin, André François-Poncet, eut (le 22 septembre 1931) remis ses « lettres de créances au maréchal-président » Hindenburg. Le Comité des Forges se demandait en effet dans le supplément mensuel d'octobre 1931 de son bulletin quotidien qui l'emporterait dans la course à la « baisse des salaires » : les partisans de sa réalisation par la déflation, « le chancelier Brüning et le président de la Reichsbank M. Hans Luther », ou les candidats à leur succession, « les forces inflationnistes » engagées dans « la conjuration politique de Bad-Harzburg », cette « fédération des partis nationaux depuis les populistes modérés entièrement dominés par l'industrie lourde jusqu'aux hitlériens les plus exaltés »? Ces « partisans de l'inflation » des prix et des profits, ⁴⁷ victorieux, se dotèrent aussitôt d'armes drastiques pour écraser les salaires. Les ouvriers français répliquèrent en mai-juin 1936 aux souffrances de la crise par des grèves dont le résultat accrut, au moins pour quelques mois, leur part dans le revenu national. L'épisode, tournant du XXème en France, accrut le prestige du modèle allemand auprès des maîtres de l'économie.

Le sort réservé aux salaires allemands explique l'admiration de la haute banque française pour la politique inflationniste de Schacht. Cet habituel bastion de la déflation, de l'austérité et de l'orthodoxie financières, champion de la guillotine contre les dépenses publiques et de la liberté illimitée des capitaux, n'y vit point d'antagonisme avec ses principes sacro-saints. On mesure la pertinence de la remarque de Robert Paxton sur la priorité définitive donnée depuis 1936 à « l'ennemi intérieur [sur...] l'ennemi extérieur » ⁴⁸ au contenu de la note que le successeur de Quesnay à la BRI, Roger Auboin, adressa à la Banque de France à la mi-janvier 1939. Son enthousiasme ne pâtissait guère de la certitude de la prochaine occupation de l'ensemble de l'Europe, France incluse, à la suite des « annexions de 1938 » : sa « puissance politique permett[rait en effet] au Reich d'exploiter, non [seulement] des régions à économie primitive, mais bien des pays riches comme les pays occidentaux, dont le capital accumulé pourrait être alors utilisé au profit de l'Allemagne ». Même le contrôle des changes, « lié d'abord à la nécessité de bloquer en Allemagne les gros crédits étrangers investis avant 1930, puis d'éviter la sortie des capitaux juifs », et la politique inflationniste de Schacht d'« expansion délibérée du crédit (...) sinon orthodoxe, du moins parfaitement calculé[e et...] avant tout pratique et empirique », trouvaient grâce à ses yeux.

C'est dans les passages relatifs au sort des salariés qu'éclatait le plus la fascination pour une « politique des dirigeants économiques de l'Allemagne (...) dominée par le souci d'éviter à tout prix l'inflation monétaire et [qui] n'a pas hésité à imposer à la population les sacrifices les plus pénibles à cet effet » : « des précautions à la fois les plus minutieuses et les plus énergiques ont été prises pour que cette politique, évidemment audacieuse, reste néanmoins pratique et efficace et surtout évite de conduire à une inflation monétaire incontrôlable [...] On peut citer notamment : -- Une politique draconienne de stabilité des prix dont les pièces maîtresses sont non seulement un contrôle policier d'ailleurs rigoureux, mais la stabilité complète des salaires horaires et la compression systématique du "pouvoir d'achat" des biens de consommation. Au besoin, on limite directement la consommation (rationnement de certains produits). -- Un grand souci de maintenir la rentabilité des entreprises et même d'élargir considérablement les profits des grandes sociétés dont on interdit du reste la distribution (limitation des dividendes) mais qu'on affecte aux investissements publics par l'impôt ou l'emprunt. -- Un effort fiscal considérable et renforcé par le jeu des contributions "volontaires" sur les salaires, etc. du type soviétique. -- Un grand souci de maintenir et favoriser l'épargne volontaire : maintien d'un taux d'intérêt assez rémunérateur, stabilité

interne de la monnaie. -- Un effort intensif de travail, le seul moyen des travailleurs de défendre leur niveau de vie étant d'allonger leur temps de travail ». ⁴⁹

LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE

L'Occupation (traitée ailleurs) ⁵⁰ confirma le pronostic d'Auboin sur l'exploitation des pays riches de l'Europe et fit, sur le plan des capitaux privés, triompher la solution « européenne » allemande. Le renouvellement des contrats de cartel, la conclusion de nouveaux cartels et l'association des capitaux où la spoliation commune du capital juif aryanisé joua un rôle important établirent la France en partenaire inégal. On retrouve jusque dans les sociétés mixtes, très représentées dans la chimie (Kuhlmann et Rhône-Poulenc en tête) devenue le royaume de l'IG Farben, les clauses relevées plus haut cantonnant la France à l'approvisionnement de son marché intérieur et colonial. La proposition de « faire des affaires » ensemble, de « gagner de l'argent » -- formule de Ter Meer à la séance de négociation de Wiesbaden du 22 novembre 1940 où les chefs de Kuhlmann proposèrent à ceux de l'IG Farben le maintien pur et simple du cartel de 1927 -- avait des contreparties. Le chef des colorants von Schnitzler, déchaîné contre l'industrie chimique française pillarde et inepte, les présenta dans une intervention où l'idéologie pangermaniste et nazie se mêlait à l'âpreté économique : « faisant l'historique des relations entre industriels français et allemands depuis 1918, [il] expose que l'Allemagne domine nettement toutes les autres nations dans le domaine de l'industrie des matières colorantes; que c'est l'IG qui règle le marché mondial; que l'Allemagne doit cette supériorité à sa science et à sa technique; qu'il faudra à l'avenir éviter toute concurrence dans le cadre européen; et que l'industrie française devra s'adapter à l'industrie allemande; que cette prétention allemande est justifiée par l'histoire de l'industrie française des colorants, qui n'a pu se développer qu'en exploitant en fraude des brevets allemands; que cette industrie n'a pour sa part aucunement contribué aux progrès de la technique; que les chimistes français déguisés en officiers ont pratiqué un espionnage industriel systématique dans les usines allemandes de Rhénanie après l'Armistice de 1918 [...]; que le contrat de 1927 a été conclu uniquement pour essayer de mettre fin aux procédés déloyaux de la France sur le marché international; que, en définitive, les injustices dont l'Allemagne a été victime en 1918 et en 1924 n'ont jamais été retirées en principe ni réparées dans la pratique. L'orateur conclut en déclarant que l'exportation française, factice et déloyale, doit cesser, et que, à l'avenir, l'industrie des matières colorantes en France devra se borner à fournir la Métropole et les Colonies françaises. » ⁵¹

Dans ces conditions très inégales, la collaboration « européenne » ou « continentale » sous tutelle allemande avança à bon rythme sous l'Occupation, par le mariage des capitaux et par la cartellisation : l'automobile, sous la houlette du ministre de la production industrielle et président du comité d'organisation (CO) François Lehideux, et l'assurance, fief du président du CO de la Branche Assurance et Capitalisations, y occupaient les premiers rangs. La banque, engagée dans toutes les formes de collaboration, du financement des commandes allemandes aux sociétés mixtes en passant par l'aryanisation, disait rêver, comme le Reich, d'unité monétaire « continentale » : ainsi, le 10 septembre 1941, à une réception à l'ambassade d'Allemagne, devant les phares de la collaboration politique et industrielle, Henri Ardant, président de la Société générale et du CO des Banques « exprim[a], d'accord avec Pucheu et Bichelonne, l'espoir que les plans allemands seraient assez vastes pour décider la suppression des frontières douanières et créer une monnaie unique pour l'Europe. » ⁵²

La contribution allemande à l'écrasement des salaires, double produit de leur blocage « économique » et d'une impitoyable répression anti-ouvrière, fut appréciée des industriels et banquiers français. La moindre augmentation des salaires avait toujours jeté (et jetterait après guerre) la Banque de France dans la désolation et inspiré ses clameurs sur l'indispensable « assainissement ». Elle consentit en revanche sans murmurer jusqu'à l'automne 1942 les

gigantesques avances au Trésor rendues nécessaires par les frais d'occupation. Elle les maintint ensuite, aggravées, avec un murmure : le premier vote non unanime intervint le 17 septembre 1942, la première menace d'un éventuel refus, le 12 novembre 1942 (après l'occupation alliée de l'Afrique du Nord, prétexte pour le Reich à les porter de 400 à 500 millions de francs par jour). Elle continua jusqu'à la Libération, tout en versant des pleurs sur l'inflation et la menace de ruine de l'économie française, à « couvrir » ce facteur décisif de l'inflation des prix de l'Occupation.⁵³ À l'origine de la baisse de moitié des salaires réels ouvriers entre 1940 et 1944, ce péché était, pour les hérauts de l'« orthodoxie » financière et budgétaire, véniel, comparé au péché mortel de l'inflation des salaires. L'occupant allemand pouvait-il être franchement mauvais, qui avait tant aidé le profit à vaincre le salaire?

Les Américains n'avaient cessé depuis la crise de tonner contre l'« autarcie » européenne et le « schachtisme ». L'offensive commerciale du Reich, surtout depuis la fin de 1934, sur les marchés d'Europe du Sud-Est et plus encore d'Amérique du Sud les éloigna finalement du partenaire allemand.⁵⁴ Tandis qu'ils préparaient, concrètement depuis 1942, l'avenir d'une Europe où l'Allemagne occupée et remodelée par eux jouerait un rôle décisif, la France des élites financières s'efforça de gérer au mieux la lente transition entre l'Europe allemande et celle de la *Pax americana*. Indiscutée dans son aspect de nouveau rempart socio-politique contre l'ennemi intérieur succédant à l'allemand, cette adaptation au nouveau vainqueur s'annonçait difficile sur le terrain économique. Elle fut officiellement révélée sur le plan général par le programme américain présenté à la conférence de Bretton-Woods de juillet 1944, puis par les clauses du Prêt et Bail (*Lend Lease*) octroyé à la France du général de Gaulle en février 1945, qui prétendaient liquider les protections dont l'Europe s'était plus que jamais bardée depuis la crise. Jean Monnet, négociateur des emprunts gaullistes aux États-Unis, ouvrit alors l'ère des émerveillements sur l'avenir de « libération » du commerce international. Ce discours, relayé à Paris par maint haut fonctionnaire, comme Hervé Alphand,⁵⁵ proliféra au fil des ans mais, destiné à séduire le public ou à ranimer l'ardeur vacillante de l'administration, fut largement trompeur.

Les perspectives de la « libération du commerce » sur fond de domination mondiale du dollar furent perçues avant la fin de la guerre par la Banque de France. Son gouverneur de Boisanger, muni dès le printemps 1943 par Auboin (de Bâle) de « tous les documents sur les Plans Keynes et White »,⁵⁶ informa régulièrement son Conseil général du déroulement du match entre l'ancien dirigeant anglais du Vieux Continent et le prétendant américain à la relève : sa présentation des enjeux atteste que les décideurs français, tant publics que privés, n'étaient pas plus pressés que leurs homologues scandinaves⁵⁷ de voir leur économie soumise au grand vent de la concurrence internationale.⁵⁸ Les plans relatifs à l'Allemagne, pivot de l'édifice européen de Washington, poseraient des problèmes plus aigus encore : l'un des plus durables consista à adapter un peuple français réticent à la liquidation dans l'œuf des « réparations » au nom du « principe » faussement technique « de la première créance », nouvelle mouture du vieux veto américain de 1918 (first charge principle : priorité de l'équilibre du commerce extérieur sur le versement des réparations, exclu d'emblée par le « principe » ci-dessus défini).⁵⁹ Grand vainqueur de 1918, la France avait vite manifesté son impuissance sur la question. Combien de temps faudrait-il pour que le vaincu de juin 1940 fût contraint d'y renoncer?

II. UNE PHASE PRÉPARATOIRE SURTOUT FRANCO-AMÉRICAINNE : MAI 1945-1948

Après mai 1945, le vainqueur américain sembla dicter les termes de la création d'une Europe occidentale intégrée, le cas français ne différant pas des autres : il s'agissait de constituer une « union douanière », un marché européen géant supposé renoncer à toute protection commerciale et financière contre les États-Unis. Dans ce cadre serait octroyé au Reich, vieux partenaire de premier plan des États-Unis et principal centre d'accueil de leurs

capitiaux depuis les années 1920, le rôle de moteur d'un marché européen unifié. Les aspects allemands de la stratégie américaine n'attiraient pas plus que ses aspects généraux de « libération » des capitaux et des marchandises. Paris connut certes dès 1945 les chances nulles de ses projets allemands, réparations, internationalisation de la Ruhr et démilitarisation au premier chef. Demeura, toute « réparation » étant exclue, sa tentative obstinée d'obtenir des Anglo-Américains puis des Américains, maîtres de la Bizone, un approvisionnement régulier et important en charbon allemand : il était payé en dollars, on l'apprit officiellement la guerre à peine finie; mais, outre sa qualité très supérieure à celle du charbon américain, il coûtait deux fois moins cher (11 dollars la tonne contre 20 début 1946), tarif américain en outre plus que doublé par le fret. Le projet américain, épié au jour le jour par les diplomates français, de reconstruire le Reich comme dans le premier après-guerre, grevait cet ultime objectif d'une sérieuse hypothèque.⁶⁰

Depuis Bretton-Woods, la discussion concrète avait porté surtout sur la partie générale du programme, la libération du commerce. Cet objectif proclamé de la conférence de juillet 1944 fut formellement accepté par la France, comme il l'avait été par l'Angleterre avant elle, sous la forme de la clause VII des accords de Prêt-Bail.⁶¹ La procédure souligna l'antagonisme de la politique commerciale extérieure des États-Unis : 1° leur intangible protectionnisme leur fit après guerre prolonger les tarifs prohibitifs Hawley-Smoot de 1930, qu'avait maintenus de fait le *Reciprocal Trade Act* de 1934 conférant au Président des pouvoirs accrus en matière de négociation des accords commerciaux; 2° ils exigeaient la « libération du commerce extérieur » de leurs partenaires européens⁶² ainsi priés de balayer toute protection nationale. Ces contradictions différèrent jusqu'à 1947 les « négociations tarifaires » des conférences de La Havane et de Genève appelées à mettre au point une « Charte sur l'organisation internationale du Commerce ». ⁶³ En 1948, à l'heure de la rupture officielle de l'unité quadripartite sur l'Allemagne et de la conférence tripartite de Londres, le loup-garou soviétique occupait l'essentiel des moyens d'information. Dans le secret de la correspondance interne, les négociateurs français parlaient cependant davantage de « l'antagonisme qui oppos[ait] les États-Unis partisans de la plus grande liberté du commerce aux autres États conscients de protéger leur économie déficiente ou affaiblie ». ⁶⁴ Le protectionnisme américain ne cédant pas d'un pouce, les aveux ultérieurs furent plus nets sur l'impossibilité de souscrire aux desiderata libérateurs des États-Unis qui s'accrochaient au « non-sens économique » de leurs propres tarifs.⁶⁵

Deuxième volet de la « libération », le Reich, vieux pivot des ambitions européennes des États-Unis, devait être reconstitué plus tôt que les anciens pays occupés et intégré au grand marché européen baptisé « union douanière ». De ce projet plus américain qu'europpéen témoigne la correspondance française postérieure à la Libération, avec une vigueur particulière dans les premières années de l'ère Marshall : les Français (comme les autres « pays participants » ou « pays ERP » ou « pays Marshall ») furent alors fermement requis de s'exécuter. Henri Bonnet, premier ambassadeur de France à Washington de l'après-guerre (jusqu'en 1955), « Européen » entre tous, relayait sans répit ces pressions en incitant fermement son ministre de tutelle à s'exécuter à bref délai.

Paris, bien avant la fin de la guerre, avait recensé toutes les étapes de la transformation du vaincu en partenaire, et du retour de la Ruhr au *statu quo ante* : le discours de Byrnes à Stuttgart, le 6 septembre 1946, en constitua un temps fort.⁶⁶ Les choses s'accéléchèrent en janvier 1947, où John Foster Dulles vanta brusquement la nécessaire « européanisation de la Ruhr ». Enthousiasmé par ce miraculeux rapprochement des vues françaises et américaines, Bonnet voulut y voir « un coup (...) porté aux projets du Général Clay ». ⁶⁷ Ces déclarations séduisantes ne visaient qu'à assurer dans les meilleures conditions le ralliement de Paris (dont Washington ne doutait pas) à « l'Occident » à la prochaine conférence de Moscou. Toute la correspondance du temps, fût-elle parée des atours antisoviétiques codés désormais universels

dans la correspondance diplomatique, ⁶⁸ atteste que Paris savait compter fort peu dans la stratégie européenne des Américains : « de plus en plus la tendance du State Department est, dans la ligne de [...] la NCLP (Non Communist Left Policy) », conclut fin janvier 1947 le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE), « de considérer l'Allemagne et non la France, comme la clé de voûte du système européen ». ⁶⁹

Bonnet ne cessa dès lors plus de prêcher à Bidault, ministre des Affaires étrangères (depuis la Libération) hostile à la politique allemande de Washington, les « propositions constructives » visant à « intégrer [l'Allemagne] dans le cadre de la communauté européenne (...) pour [lui] éviter de tomber de crise en crise dont aucun crédit américain si élevé soit-il ne pourra[it] la sortir. » ⁷⁰ Bidault commença à céder pendant la conférence de Moscou de mars-avril 1947 : dissimulant au public français son conflit avec les Anglo-Américains sur les « réparations », il prétendit avoir passé accord final avec eux sur la question de la Sarre et rompu avec l'URSS qui lui aurait refusé le bénéfice du charbon de ce bassin. ⁷¹ À la mi-avril, alors qu'affluaient les renseignements sur le « plan général » de Washington relatif à l'Europe, Bonnet annonça à Bidault que la France recevrait, parmi les emprunteurs de dollars, un accueil d'autant plus chaleureux qu'elle abandonnerait ses préventions anti-allemandes : « le problème allemand » figurant en tête des « préoccupations de l'Administration » américaine, « des propositions françaises sur l'intégration de l'Allemagne dans l'économie européenne seraient les bienvenues ». Car la concurrence entre emprunteurs s'annonçait rude : « il est d'autant plus indiqué d'établir ce plan, et d'autres plus larges qui pourraient suivre, qu'on a tendance au Capitole aussi bien que dans l'Administration, à songer, en première ligne, aux pays où il paraît facile et urgent de dresser un barrage contre l'influence soviétique, Grèce, Turquie, Iran, Autriche, voire Hongrie et Italie, sans parler de la Corée et de la Chine. Il nous appartient de ne pas laisser oublier la France ni d'autres pays d'Europe. » ⁷²

C'est de la France seule qu'il s'agissait, et ses décideurs ne cessèrent plus de faire écho aux « préoccupations [de] l'Administration » américaine. Avant que Marshall ne prononçât le 5 juin son discours de Harvard qui ne surprit personne, malgré la contrevérité de Jean Monnet, ⁷³ Bidault entama la longue liste des déclarations d'intention sur l'empressement de la France à se conformer aux attentes de Washington. Son « projet de memorandum au gouvernement des États-Unis » du 28 mai, qu'on croirait dicté par ce dernier, offrit un modèle ensuite repris à l'infini : Bidault s'y clamait favorable à la reconstruction, via « un crédit accordé *in globo* par le gouvernement américain », d'une Europe « continentale » entendue « sans y comprendre les Îles Britanniques et l'Union Soviétique »; mais « les États ex-ennemis, et en particulier l'Allemagne seraient associés à cette œuvre de reconstruction ». Il concluait lourdement sur le souhait français que l'Allemagne ne fût plus pour le budget des Puissances occupantes « ce gouffre où viennent s'engloutir indéfiniment des millions de dollars. [Elle] ne serait pas reconstruite isolément, mais en fonction du plan européen d'ensemble. En faisant une telle proposition, la France désire marquer, au lendemain même de la guerre, dans quel esprit libéral et constructif elle envisage l'avenir de son ennemie d'hier. » ⁷⁴

Ce propos connut mille variations après le discours de Harvard, où chacun saisit la phase décisive de l'intégration de l'Allemagne occidentale dans l'« Europe ». Tandis que la grande presse promettait aux masses occidentales l'Eldorado de l'« aide américaine », Bidault passa l'été à tonner contre les projets allemands des Américains. Il avait accepté après le 5 juin de mettre en compagnie de Londres (Bevin) les Soviets sur la touche en faisant reposer sur eux tout le poids de la responsabilité de leur refus de ladite aide : l'opération, réalisée fin juin-début juillet lui valut, le 9 juillet, trois jours avant l'ouverture de la publicitaire Conférence de coopération économique européenne (CCEE) dite des Seize à Paris, les félicitations de Clayton, secrétaire américain au Commerce, pour sa méthode « très habile et rapide ». Son interlocuteur lui confirma simultanément que Washington, 1^o excluait toute « réparation » (« il ne faut pas espérer de réparations sur la production courante »; celles « en

équipement ne présentent pas un grand intérêt »); 2° allait rétablir la production houillère et sidérurgique de la Ruhr à son « niveau d'avant-guerre », norme assortie des références habituelles au service ainsi rendu à la France et à l'Europe. Le chef du trust américain du coton resta impavide face aux gémissements de Bidault sur le risque qu'on courait ainsi de renforcer la propagande du PCF : « le grand argument des communistes consiste à déclarer que les États-Unis et la Grande-Bretagne souhaitent que l'on s'occupe de la reconstruction de l'Allemagne avant celle de la France, et que le gouvernement français abandonne ses positions en ce qui concerne les réparations, la Ruhr et ses autres revendications allemandes. » Clayton se montra aussi indifférent aux menaces : « M. Bidault [le] met une fois de plus en garde contre toute déclaration publique qui pourrait faire croire au peuple français et à l'Europe que les réparations sont abandonnées et que l'on songe avant tout à élever le potentiel économique allemand. Si une telle déclaration était faite, [...] la Conférence qui doit se réunir samedi serait vouée à l'échec, et il n'y aurait pas d'Europe. »⁷⁵ Lamentations et menaces, cantonnées aux courriers du Quai d'Orsay ou exprimées devant les délégués anglo-saxons, allaient devenir des modes de gestion, systématiques et vains, de cet insoluble conflit.

La Conférence des Seize, où l'on ne parla que du grand absent officiel -- les zones occidentales de l'Allemagne --, se réunit cependant comme prévu, le 12 juillet. Bidault reçut peu après confirmation officielle de la mise au rencard du plan antérieur du « niveau de l'industrie allemande » et des conversations de ses alliés anglais et américains sur « la gestion de la Ruhr ». Sa fureur, ses pleurs et ses chantages⁷⁶ subirent le sort coutumier, et la conférence se poursuivit, ses membres, France en tête, affichant même un « européanisme » démenti par les faits : chaque pays présenta les demandes de crédits en dollars correspondant à son programme national de reconstruction et (ou, pour les « neutres ») de modernisation; leur montant total s'élevait, fin août; à 29,2 milliards de dollars (Allemagne exclue, on l'a dit). Soucieux d'y mettre bon ordre, Washington, sans illusion sur l'« européanisme » proclamé, délégua aussitôt Clayton pour faire récrire le « rapport général » de la Conférence :⁷⁷ il « ne correspond[ait...] pas aux buts que l'on se proposait » et produirait « un très mauvais effet aux États-Unis ». Les « six points » que Clayton dicta, *stricto sensu*, les 10 et 11 septembre à Paris, aux « Européens » résumant le programme commercial et financier mondial et européen de Washington révélé à Bretton-Woods :

« 1° Préciser et renforcer les termes du chapitre du rapport final consacré à la stabilisation financière et économique intérieure;

2° Préciser les engagements que prend chaque pays en ce qui concerne l'exécution de son propre programme de production;

3° Renforcer les engagements mutuels pris par les pays participants en ce qui concerne la coopération européenne, la stabilisation intérieure, etc.;

4°. Préciser le chapitre contenant l'accroissement du commerce extérieur (diminution des restrictions quantitatives et unions douanières);

5° Séparer les besoins d'équipement des besoins de matières premières et de produits de consommation;

6° Prévoir plus nettement une organisation européenne permanente qui, au cas où l'aide américaine serait accordée, serait chargée d'examiner l'exécution du programme européen. »⁷⁸ Clayton esquissait là l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), officiellement fondée le 16 avril 1948. Elle serait impuissante, non pas, comme la légende s'en maintient de nos jours, à cause de la seule mauvaise volonté des Britanniques et de leur veto contre un président « fort » (Charles-Henri Spaak);⁷⁹ mais parce que Washington en fit un ectoplasme soumis, selon le jugement de la Direction des Affaires économiques et financières (DAEF) du Quai d'Orsay, « à une véritable tutelle américaine » et privé de tous « pouvoirs de contrôle et d'initiative. »⁸⁰

Les aspects relatifs à la « stabilisation [...] intérieure » -- la déflation des salaires -- de ce programme strictement américain pouvaient certes séduire tout candidat à l'intégration européenne. Mais, outre certaines perspectives sinistres pour l'économie française de la division internationale du travail, ses aspects allemands le rendaient repoussant, comme l'attestent les séances de la conférence tripartite de Londres, entre février et juin 1948. Massigli, ambassadeur de France à Londres, mesurant le néant des « garanties » offertes aux Français, les « pouvoirs » bientôt « caducs » de la future « Agence internationale de contrôle » (baptisée Autorité internationale de la Ruhr en 1949) où les Américains exigeaient la présence et le droit de vote des Allemands, évoqua le 4 mars la précédente « réconciliation » : « une époque, il y a 22 ans, où l'on travaillait dans une atmosphère d'optimisme et où, lorsque certains organismes demandaient que certaines questions de désarmement soient réglées, on répondait qu'on saurait trouver plus tard des solutions. Ces solutions n'ont jamais été trouvées. »⁸¹ La promesse d'un Office militaire de Sécurité, avancée à la deuxième session, et couchée sur le papier des accords finals de Londres, fut aussi dérisoire : « une satisfaction de principe » consentie par les Anglo-Américains, comme l'ère Schuman l'allait démontrer.⁸² Entre deux coups sévères administrés aux Français, à Londres, le délégué américain Douglas avait cherché à les séduire, en arguant (comme dans l'entre-deux-guerres) que la vraie « sécurité » passait par les alliances industrielles nouées autour de la Ruhr. Il reprit fin février 1948 le thème de Dulles de 1947 en faisant miroiter accablés le retour du vieux cartel : « le contrôle de la Ruhr envisagé essentiellement sous l'angle de la coopération avec l'Europe occidentale [...] relèverait d'une autorité internationale qui aurait [...] pendant les années où l'Europe occidentale souffre de déficit, à coordonner l'activité industrielle de la France et des pays du Benelux [...] En période d'abondance un tel régime supprimerait les obstacles artificiels aux libre jeu des forces économiques ». ⁸³ Il précisa en avril que ladite agence « ne serait intéressante qu'étendue à d'autres régions industrielles de structure analogue comme par exemple la Lorraine. »⁸⁴

Les bonnes intentions « allemandes » de Paris se bornèrent cependant à l'écrit et au discours jusqu'à « l'initiative Schuman » de mai 1950. Bidault poursuivit les déclarations « européennes », presque aussi anti-britanniques qu'antisoviétiques, prescrites par Bonnet. Confronté à la reconstruction prioritaire de l'Allemagne et à la revendication de l'« égalité des droits » (*Gleichberechtigung*) appuyée par Washington, il traîna les pieds en multipliant les faux-fuyants : il conclut en mars 1948, à Turin, avec une Italie aussi protectionniste que la France un projet d'« union douanière » escorté de propos « européens ». L'affaire, sans lien avec la « libération des échanges », ne visait qu'à aider la démocratie chrétienne italienne à gagner, contre le front de la gauche dirigé par le Parti communiste italien, les élections du 18 avril, et à se prévaloir auprès de Washington de ces « initiatives (...) particulièrement efficaces ». Bonnet s'enflamma, rappelant que les dollars du futur Plan Marshall seraient strictement subordonnés à notre « politique constructive européenne ». ⁸⁵

Bidault quitta les Affaires étrangères en juillet 1948, après la deuxième session des accords tripartites qui consacraient l'impuissance, dans tous les domaines, de la France en Allemagne : ⁸⁶ Paris, qui avait suivi à la trace, au moins depuis janvier 1945, les étapes du réarmement *stricto sensu* du successeur du Reich, savait que la question serait bientôt officiellement posée. Accablé mais dépourvu d'une politique de rechange, ⁸⁷ l'ancien chef du Conseil national de la Résistance refusa la paternité de l'intégration de la zone d'occupation française dans la Bizone. Car les archives, j'y insiste, infirment la thèse de John Gillingham, empruntée à la science politique française, selon laquelle Paris aurait perdu un temps précieux et du pouvoir sur le sort de l'Allemagne en tardant beaucoup à fusionner sa zone avec la Bizone (Alfred Grosser avait, avant lui, exposé que la France avait perdu toute efficacité diplomatique en s'obstinant dans une stupide politique de grandeur à la Richelieu). ⁸⁸ Paris savait, d'une part, que Londres ne pesait pas lourd dans la Bizone créée par les accords de

New York du 2 décembre 1946 arrachés à sa détresse financière; d'autre part, que le poids allemand de la France se bornait, contre les plans américains, à la capacité de nuisance et, objectivement, aux ressources de la modeste zone que les Alliés anglo-américains lui avaient à Yalta concédée en son absence. Ce n'est pas le refus de se fondre en une Trizone qui ôta aux Français leur pouvoir en Allemagne occidentale. C'est parce que leur seul pouvoir y reposait sur une action (partiellement) autonome dans leur zone d'occupation qu'ils tardèrent tant à la fusion, qui la leur ravit. La tactique du limaçon ne résulta ni de leur ignorance ni de leur entêtement : elle leur permit de prolonger autant que possible les prélèvements, les réparations, les réformes (notamment scolaires), l'opposition à tout processus d'unification (zonal, syndical, etc.) que l'ère de tutelle américaine abolit. Paris n'avait pas attendu la rupture de l'unité quadripartite pour « constater », tel le secrétaire général du Quai d'Orsay Jean Chauvel en janvier 1948, « devant l'ambassadeur américain à Paris Jefferson Caffery [que] le Gouvernement français [était] traité exactement comme le Gouvernement soviétique », ⁸⁹ en quantité négligeable. ⁹⁰

La tâche jugée insupportable par Bidault fut assumée par son successeur Robert Schuman. Ce catholique ultra-conservateur, hanté avant guerre beaucoup plus par le péril rouge que par le brun, demeurait inéligible en septembre 1945 pour avoir voté les pleins pouvoirs à Pétain et conservé au début de son règne son poste de sous-secrétaire d'État aux Réfugiés. ⁹¹ Il symboliserait de juillet 1948 à décembre 1952, toujours flagorné par Bonnet et le clan « américain » de l'appareil d'État français, une phase aiguë de la soumission française à Washington. Confirmant que l'impuissance française était sans rapport avec la fusion zonale, les modalités de la remise officielle aux magnats allemands de la Ruhr de la propriété des mines et des hauts-fourneaux en novembre 1948 ⁹² et celles de la dévaluation du mark de septembre 1949 illustrent, comme tous les autres dossiers, la nullité du rôle de la France dans le processus de décision relatif à l'Allemagne. ⁹³

III. L'ÈRE DE L'ÉCONOMIE: PARIS ENTRE LE MARCHÉ EUROPÉEN OUVERT AUX ÉTATS-UNIS ET LE CARTEL EUROPÉEN, 1949-1955

LES PRESSIONS AMÉRICAINES EN VUE DES RÉALISATIONS EUROPÉENNES : L'ATMOSPHÈRE PRÉPARATOIRE AU LANCEMENT DU PLAN SCHUMAN

Malgré le ralliement accentué aux exigences allemandes de Washington symbolisé par le rattachement de la zone d'occupation française à la Bizone, Paris continua, dans la première année de l'ère Schuman, à pratiquer le « window dressing » ⁹⁴ commun à tous les dirigeants les plus « européens » de l'Ouest du continent (Italie comprise). ⁹⁵ Lyrisme européen et glorification des « unions douanières », considérés par Bonnet comme « nos atouts » auprès du prêteur américain à « ne pas lâcher », ⁹⁶ accompagnèrent des mesures cosmétiques : des promesses de baisse des tarifs douaniers ou de suppression des contingentements suivies de mesures concrètes contraires ⁹⁷ et (en août) un faux plan d'« union économique » entre la France, l'Italie et le Benelux présenté comme « un premier pas sur une base régionale à l'intérieur de l'Europe occidentale ». ⁹⁸ Le dollar gap, fruit du protectionnisme américain, accroissant sans cesse le besoin de dollars, le chantage conjoint à la libération des échanges et à l'intégration de l'Allemagne occidentale dans l'Europe des « pays Marshall » ⁹⁹ gagna en efficacité.

À l'été 1949, Washington annonça qu'il faudrait réaliser « dans les mois à venir la libération des échanges européens » avant de concéder « progressivement pour l'année 1951 la levée complète des restrictions quantitatives aux échanges dans les pays participants, à l'exception de certains produits restrictivement énumérés. » ¹⁰⁰ Le 31 octobre 1949, Hoffmann, l'administrateur de l'ECA (Economic Cooperation Administration, l'administration du Plan Marshall), menaça à Paris les membres de l'OECE de couper les

crédits Marshall et de ne pouvoir « garantir l'avenir économique de l'Europe occidentale si celle-ci était désunie ». ¹⁰¹ Paris tenta donc, en novembre-décembre, une dernière parade pour esquiver l'essentiel - selon les termes américains codés, « ramener l'Allemagne dans la communauté des nations occidentales, “condition essentielle pour restauration d'une Europe pacifique et prospère” » - en pratiquant l'antisoviétisme, « l'argument politique [étant] considéré par l'administration » américaine, commenta Bonnet en février 1950, « comme le plus apte à vaincre la froideur ou les réticences du Congrès à l'égard du nouveau programme qui lui est soumis ». « L'œuvre entreprise », d'une « importance » considérable « dans la lutte gigantesque qui oppose les nations libres aux dangereuses forces communistes soviétiques », nous fera « entrer dans la voie de l'intégration préconisée par l'administrateur de l'ECA, [qui...] devra, en 1950, être la clé de l'aide américaine à l'Europe ». ¹⁰²

Paris joua aussitôt l'animateur d'un énième faux projet de libération totale des échanges de capitaux et marchandises : une union douanière et monétaire à cinq, France, Benelux, Italie, qui fut baptisée Fritalux ¹⁰³ : Londres brocarda avec férocité le nom (ridicule, vu la présence belge) et la chose, opposant à cette capitulation devant le chantage d'Hoffmann le protectionnisme français et italien et fustigeant « des greffes violentes et contre nature d'États sur États, qui ne peuvent conduire qu'à une course de propagande pour les faveurs américaines. » ¹⁰⁴ Fin décembre 1949, ce « groupement régional » prit le nom de Finebel, sans soigner sa tare fondamentale, la non « inclusion de l'Allemagne ». ¹⁰⁵ Nouvelle manœuvre qu'éclaircissent les archives de la Banque de France et du Quai d'Orsay.

Leur correspondance sur cette coquille vide condamnée par le veto américain ¹⁰⁶ atteste que la France et l'Italie redoutaient également la libération des marchandises, des capitaux et des changes : ¹⁰⁷ ses débuts avaient, conjugués à la dévaluation de septembre 1949, « entraîné une détérioration du commerce extérieur français ». ¹⁰⁸ Mais le Quai d'Orsay vivait dans la panique d'une suppression des fonds Marshall en cas de refus maintenu d'intégration de l'Allemagne occidentale dans l'union économique et « des paiements » prescrite par Washington. Le 10 février 1950, un haut fonctionnaire du Service de Coopération économique du Quai d'Orsay (SCE) vit dans cette fièvre « européenne » un effet de la pression écrasante des États-Unis : « il n'est pas possible actuellement à l'économie française d'affronter sans grave péril la concurrence internationale » dans laquelle la plongerait « la méthode dangereuse, ou en tous cas prématurée » de la suppression des contingents; « la libération des échanges », ajoutée « à la pénétration des capitaux américains » serait aussi funeste à l'Union française (l'empire colonial).

« Si les États-Unis exercent une pression sévère sur les pays européens pour que ceux-ci libèrent leurs échanges, c'est que l'intégration économique de l'Europe correspond aux intérêts américains, tout comme par exemple, la dévaluation des monnaies européennes [de...] septembre 1949. Or ce précédent devrait faire réfléchir car il est difficilement niable -- les Américains eux-mêmes le proclament hautement -- que cette dévaluation a été pour l'Europe un échec. La libération des échanges doit normalement aboutir à un contrôle sur l'économie européenne par les grosses sociétés américaines. En effet

-- ne survivront que les entreprises à haute productivité, c'est à dire celles qui auront se rééquiper, en général grâce aux crédits du Plan Marshall. L'expérience prouve, en France par exemple, que seules bénéficient de ces crédits les firmes qui ont des liens étroits avec des sociétés américaines.

-- dans les conditions actuelles du marché des capitaux en Europe, l'Amérique est seule assez puissante pour financer les investissements nécessaires à la transformation de la production en une production de masse. »

Ces réorganisations intervenues sur fond de stagnation intensifiant « la lutte pour les débouchés » augmenteraient non la production mais le chômage; hausse de la productivité et baisse des coûts de production élimineraient les entreprises non rentables. « Mais le caractère

monopoliste que revêtir[ait] alors la production empêcher[ait] toute baisse des prix. » La libération des changes aggraverait « la vocation débitrice » de la France, qui avait déjà avant-guerre une balance commerciale « chroniquement déficitaire ». La création d'une union régionale, qui « devrait à bref délai englober » l'Allemagne où le nombre de chômeurs augmentait de 80 000 par semaine, « présenterait des dangers plus grands encore qu'une libération des échanges. (...) Bien entendu, c'est parce que l'Allemagne devrait être intégrée à bref délai dans toute union régionale continentale que l'opinion publique en France est hostile à la création d'une telle entité économique. Le gouvernement, qui l'a compris, semble pour le moment, à la suite de l'euthanasie de Finebel, décidé à écarter l'idée d'une union régionale comprenant l'Allemagne et excluant l'Angleterre (ou étant même dirigée contre celle-ci).

Conclusion.

Les partisans de la libération des échanges -- telle qu'elle est pratiquée maintenant dans le cadre de l'OECE -- ne se fondent pas sur des raisons technique spécifiquement inhérentes à la situation européenne. Ce n'est pas en désintégrant les atomes européens que l'on libérera l'énergie européenne. En réalité, les protagonistes de la politique actuelle craignent que l'aide Marshall soit interrompue si la libération des échanges réclamée par l'Administration américaine en vue d'aboutir à l'intégration de l'Europe occidentale n'est pas réalisée. La France doit selon eux prendre la tête du mouvement afin d'obtenir une part plus importante de l'aide Marshall (réservée aux pays qui font des progrès particulièrement importants dans la voie de la libération). »¹⁰⁹

Paris franchit l'étape essentielle d'une construction européenne axée sur l'Allemagne en cédant le 9 mai 1950 aux exigences économiques de Washington. Le choix, de nature politico-militaire, de la date de l'événement relève d'une autre logique que celle de la présente étude, mais mérite mention, tant il infirme la légende de l'« initiative révolutionnaire » de Schuman.¹¹⁰ Son discours sur la Communauté européenne du charbon et de l'acier fut lié à une autre étape de la reconstruction prioritaire de l'Allemagne : la reconstitution de la Wehrmacht, ou, selon la formule de Bonnet en mars 1949, le recours au « potentiel militaire que représent[ai]ent en Allemagne de nombreuses générations bien aguerries » contre les « armées russes » :¹¹¹ Schuman savait que les Américains, Britanniques à leurs côtés, le contraindraient le 10 mai 1950 à la conférence atlantique de Londres, à y acquiescer. Le Quai d'Orsay réfléchissait donc depuis des semaines à une « intégration de l'Allemagne dans l'Europe occidentale » lui rendant, comme l'exigeait Washington, « l'égalité des droits, mais [une] égalité [qui] ne porterait que sur des droits limités. Un pareil programme permettrait de gagner du temps; il lierait l'Allemagne; il correspondrait à la préoccupation des États-Unis de voir l'Europe accentuer "son intégration"; il faciliterait [...] l'étude de la question d'un certain réarmement allemand; il nous donnerait des possibilités de manœuvre ». ¹¹²

La phase suivante dudit réarmement amplifierait ces manœuvres de retardement sans rien changer au fond. La confiance accordée par l'historiographie dominante aux mémoires de Monnet ou d'Acheson sur les circonstances du 9 mai gomme ce qui éclate dans les archives originales. Bonnet, lyrique dans les semaines du lancement du « Plan Schuman » sur le premier rôle européen dévolu à la France, enfonça le clou anti-britannique. Ses rêves furent balayés par son ancien second à Washington, Armand Bérard, devenu à l'été 1949 celui d'André François-Poncet à Bonn : Paris avait en acceptant « un accroissement décisif de la souveraineté accordée à la République fédérale » renoncé à limiter sa liberté de discussion; Washington « escompt[ait] fermement que l'égalité qui [venait] d'être pour la première fois reconnue à l'Allemagne nouvelle ne sera[it] par remise en question ». ¹¹³ La presse allemande, plus encore que l'américaine (bridée par Acheson, qui niait sa paternité de l'enfant du 9 mai), clama « que la proposition française [était] le résultat d'une pression américaine et d'une intervention personnelle de M. Acheson [et...] que la réorganisation des économies entraînera[it] à bref délai la remilitarisation de l'Allemagne. » ¹¹⁴

Paris s'empêtra dans ses contradictions, en pestant contre la conséquence de ses actes. À court terme, il lui fallait affronter le retour du Reich sur la scène diplomatique, à la Conférence de Paris appelée, à dater du 20 juin 1950, à discuter le projet lancé le 9 mai : « c'est la première fois », grinça la Direction d'Europe, « que des représentants de la République fédérale prennent place avec des droits égaux, autour d'une table de conférence, en même temps que les délégués français, italiens et des pays du Benelux. ».¹¹⁵ Pour l'avenir, les chancelleries convergèrent sur la « chance de suprématie » offerte par la France « à l'Allemagne » qui « pourra[it] obtenir toujours davantage avec le chantage à l'alliance germano-russe », thème de la « campagne de presse » des « Germano-Américains ».¹¹⁶

Sur le contenu de la future union, Paris ne caressa aucune illusion sur ses capacités à « contrôler » la RFA via le Plan Schuman, malgré les proclamations répétées de Jean Monnet et de l'équipe « américaine » de la diplomatie française. Les lambeaux de la défaite et du châtement du Reich, appelés « contrôle » de la démilitarisation et du désarmement, avaient subsisté entre les accords tripartites de Londres de juin 1948 et ceux de Washington et de Londres des 8 et 28 avril 1949 : Office militaire de Sécurité, fantôme pas même pourvu d'un siège,¹¹⁷ Autorité internationale de la Ruhr et Statut de la Ruhr, aussi formels. Antagoniques avec le triomphe de la *Gleichberechtigung*, ils allaient être liquidés, Paris l'avoua avant même d'être confronté à la demande officielle en ce sens de Bonn. Une note du 1er juin 1950 de sa Direction d'Europe, rédigée sur la base de la correspondance reçue des capitales étrangères, suggère le manque d'intérêt des détails de l'agonie d'une Autorité internationale de la Ruhr qui menait depuis un an une existence virtuelle (fonction réduite pour les Français au renseignement sur la Ruhr) :¹¹⁸ la RFA appréciait à sa juste valeur la reconnaissance française du principe de « "Gleichberechtigung" (...) comme signifiant la disparition progressive de l'Autorité internationale de la Ruhr et la possibilité pour l'Allemagne de produire de l'acier au-delà de l'actuel plafond de 11 millions de tonnes. »¹¹⁹

Les diplomates français le confirmèrent au fil des semaines suivant l'« initiative » de Schuman. La phase officielle du projet américain de réarmement allemand, si souvent imputée à la prétendue « panique » suscitée par la guerre de Corée à partir du 24 juin 1950 et imposée aux Français par la Conférence atlantique de septembre 1950 à New York,¹²⁰ fit triompher le principe de la « pleine égalité des droits », leitmotiv des archives du Plan Schuman et de la Communauté européenne de Défense. Le ton des Allemands ou de leur porte-parole fréquents (petits pays du Benelux, Pays-Bas en tête) lors des conversations et « séances restreintes » des six délégations sur le Plan Schuman tenues depuis juin 1950¹²¹ annonçait le « Mémoire remis par M. Hallstein à M. Monnet le 13 octobre 1950 ». Intitulé « Communauté charbon-acier et droit d'occupation », le texte pulvérisait l'argumentation de la France sur ses privilèges maintenus. Au terme du descriptif minutieux des « contradictions (Widersprüche) principales entre le Droit d'occupation et le Plan Schuman », truffé de références à la souveraineté et à l'égalité des droits « de l'Allemagne », il ne restait rien des conséquences de la défaite, telle la limitation des capacités de production : à la différence du droit d'occupation et des principes de l'Office militaire de Sécurité, « le Plan Schuman se fonde sur le principe économique et envisage le maintien et l'augmentation des capacités existantes ». ¹²² Le chœur des sidérurgistes de la Ruhr vint en permanence renforcer ses délégués gouvernementaux : ils ne soutiendraient « sans réserves » le Plan Schuman que s'il « présupposait une égalité complète entre les partenaires. »¹²³ Bonn joua à faire peur à Paris, si sensible au froncement de sourcils de Washington, en arguant qu'Adenauer peinait à réunir une majorité au Bundestag sur un projet ligotant une Allemagne diminuée.

Cette dernière thèse, qui survécut même à la ratification allemande du Plan Schuman en janvier 1952,¹²⁴ ne résiste pas à la lecture de courriers clairs sur les avantages immenses, perçus comme tels par Bonn, de cette étape décisive de la liquidation de la défaite du Reich.

Paris savait en outre que Washington ne laissait pas à la RFA la liberté de contester la forme choisie pour sa réintégration définitive dans la communauté internationale. Le SPD, sous couvert de surenchère contre l'ennemi héréditaire, pratiqua la division du travail avec la CDU. Schumacher se déchaîna contre la France sur l'égalité des droits et la question de la Sarre. Le règlement prochain de celle-ci au bénéfice de l'Allemagne fut pourtant révélé au jour de la signature du traité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, par l'échange de lettres Adenauer-Schuman du 18 avril 1951 : le premier affirma et le second admit que l'acceptation du traité ne signifiait pas « reconnaissance du statut actuel de la Sarre par le Gouvernement fédéral. »¹²⁵ Les accusations du SPD contre la sujétion du chancelier aux Alliés permirent de développer un maximalisme encore interdit à la droite au pouvoir.

La tactique était strictement délimitée par Washington. Le banquier Pferdmenges, intime d'Adenauer, l'avoua au Français Leroy-Beaulieu fin février 1951, après le voyage aux États-Unis de « huit membres du Bundestag » qui avait « fait beaucoup de bien (...) à M. Ollenhauer » : il avait démontré aux parlementaires SPD « l'intérêt que tous leurs interlocuteurs américains portaient à la réussite du Plan Schuman ainsi qu'à l'organisation européenne et il [était] regrettable que Schumacher n'ait pas été du voyage. Il se serait rendu compte là-bas que la politique suivie par Adenauer attire à l'Allemagne le maximum de sympathie et d'appuis aux États-Unis ». ¹²⁶ Le SPD montra en effet bientôt son souci « de maintenir la discussion dans des limites très modérées et d'éviter toute initiative sensationnelle qui eût pu gêner le Dr Adenauer. » ¹²⁷ La surenchère entre partis avait cependant rendu public en Allemagne ce que la France s'efforçait de cantonner à la correspondance « secrète » ou « confidentielle » ; y compris la libération anticipée des criminels de guerre, la Communauté européenne de Défense (CED) ajoutant alors sa pression à celle exercée à propos du Plan Schuman. ¹²⁸

LE RETOUR DU CARTEL DE 1926 ET DE SES HOMMES

État français, cartel « européen-allemand » et protection du capital national

Cédant à l'exigence américaine d'« intégration de la RFA » dans un marché européen dont l'industrie lourde ouvrirait la voie, la France renoua simultanément avec les tendances lourdes du bilatéralisme franco-allemand du XX^{ème} siècle. Jusqu'en 1949, les archives mettent l'accent sur le souci de l'État français de « gagner du temps » contre le retour du Reich à la puissance. Lorsque triompha la politique qualifiée de « sage » par l'historiographie dominante se perçurent mieux les vieux traits de la résignation à l'hégémonie allemande : Bidault y avait souscrit en rageant ; avec un Schuman plus docile, le degré d'autonomie de la France fut encore réduit, à l'étape militaire de l'« intégration » allemande. Reste que l'ère de la CECA remit au premier plan le bilatéralisme franco-allemand : Paris n'afficha plus seulement son souci de plaire à Washington, mais prétendit ménager Bonn, dont le marché commun de l'industrie lourde consacrerait le retour à la tête de l'Europe.

Tout en mobilisant ses services financiers et juridiques pour tenter d'échapper aux conséquences de la *Gleichberechtigung* reconnue le 9 mai 1950, le Quai d'Orsay admit à l'automne l'incompatibilité entre l'Autorité internationale de la Ruhr et la CECA et « la difficulté de les maintenir tou[te]s deux ensemble ». ¹²⁹ Encore fallait-il pour « donner une assurance suffisante aux Allemands » trouver « une formule assurant une bonne présentation devant l'opinion française au cas où l'assurance serait divulguée par les Allemands » : on userait de « la formule “double emploi” [qui] exprime la constatation d'un fait, non actuel, mais se produisant dans l'avenir. » ¹³⁰ Pourquoi agacer les Allemands avec ce fantôme, même « pas politiquement assez fort pour modifier dans une proportion importante les propositions allemandes d'exportation » et condamné à mort ? ¹³¹ Le traité admit en effet que l'AIR expirerait avec la mise en place de la Haute Autorité de la CECA. ¹³²

Les archives regorgent, au fil des années 1950, de courriers attestant l'adaptation de l'appareil d'État français à une unification européenne sous l'égide de l'Allemagne jugée inéluctable. Le 5 janvier 1953, une note de la Direction des Affaires économiques et financières (DAFE) du Quai d'Orsay admit les suites de l'imminente liberté du marché du charbon et de l'acier entre les six pays Plan Schuman : le passage de « la *transférabilité* des monnaies au sein de l'Union européenne des paiements (UEP) à une véritable *convertibilité* » y compris « les *transferts de capitaux* »; « il faudra harmoniser les législations sociales et fiscales, ainsi que la politique du crédit », puis « rendre toute dévaluation impossible, c'est à dire [...] rattacher toutes les monnaies à un même étalon (qui sera vraisemblablement le Deutschemark, compte tenu de la situation prépondérante de l'Allemagne dans le pool). »¹³³. La Banque de France ne pensait pas autrement.¹³⁴

Paris, Monnet en tête, ne cessa en public, pour séduire à la fois les Français et « l'opinion américaine », de clamer que « par tous ses caractères, l'organisation projetée prend[rait] le contre pied d'un cartel. » : une note du 9 mai 1950 de la DAFE consacrant trois pages à ce thème produit un effet comique,¹³⁵ car elle précède le compte rendu d'une réunion du 10 mai entre hauts fonctionnaires érigeant sans phrase le Plan Schuman en cartel de l'acier. Le Parti socialiste, une des deux formations politiques françaises les plus solidement ancrées à l'alliance américaine (avec le MRP),¹³⁶ aligna sa propagande sur cette présentation idyllique. Dans la phase délicate de la ratification, il salua dans le Plan Schuman, menacé par les réticences parlementaires, la mort du vieux « cartel de l'acier » qui avait relevé les prix. Succédant à la sinistre période des cartels d'avant-guerre, synonymes de « profits considérables » et d'exploitation ouvrière renforcée par le protectionnisme, le Plan Schuman détenait les clés du paradis: « Enfin, pour la première fois dans l'Histoire, la protection des travailleurs contre le risque des transformations industrielles se trouve maintenant assurée » par une formule qui va « éviter les oppositions et les luttes du passé ». ¹³⁷ Monnet, dans son intervention du 18 juillet 1951 devant les membres de la Chambre de commerce de Paris, partagée entre petites vérités et gros mensonges (le principal concernant l'espoir de décartellisation allemande), passa presque aux aveux sur ce point. C'est uniquement pour plaire à Washington qu'on avait assorti le texte de gracieusetés anti-cartel stigmatisant les « accords sur les prix, etc., entre les entreprises, je vous dirai franchement qu'une autre méthode nous aurait empêchés d'avoir l'appui financier américain. [...] nous connaissons assez la situation américaine, le Congrès américain pour savoir que tout le système dans le Plan Schuman, qui aurait autorisé les accords permettant de répartir les marchés, de fixer les prix, aurait empêché que nous ayons l'appui américain [...] Je vous donne celle-ci entre nous, mais c'est ainsi. », etc.¹³⁸

Schuman entonna le même refrain, assorti des autres thèmes en vogue, la référence au loup-garou soviétique et le rejet indigné de l'accusation (diffusée par les Britanniques exclus du cartel) de tentations neutralistes. Lors d'un voyage consacré plus au réarmement *stricto sensu* de la RFA qu'au nouveau cartel européen de l'industrie lourde, il jura aussi que le projet ne comportait aucun risque de nationalisation devant l'*American Comitee on United Europe*, à New York, le 20 septembre 1950 : « il faut mettre un terme à la concurrence malsaine » (aveu de cartel) « ainsi qu'aux antagonismes qui déchiraient jadis l'Europe. Il faut organiser l'Europe dans la paix en vue de la défense commune comme il ne saurait être question de neutralité européenne. Nous ne voulons pas être neutres, nous ne pouvons pas être neutres, notre choix est fait. [...] Le plan est l'opposition d'un cartel. Nous voulons encourager en revanche l'esprit d'entreprise et de concurrence. Il n'est pas question non plus de nationalisation. Les entreprises resteront libres. »¹³⁹

Les cénacles privés, peuplés d'hommes du cartel de 1926, ne cachaient pas leur joie du retour à la normale. Ainsi le professeur et journaliste néerlandais Jitta loua-t-il en février 1951 dans un banquet de hautes personnalités économiques et politiques « les cartels [d'...]avant la

guerre [...] contre lesquels on peut certes avoir des objections mais qui ont leur utilité. Le Plan Schuman lui-même a d'ailleurs le caractère d'un cartel international fondé sur la protection. La Haute Autorité qu'il prévoit veillera plutôt à la défense de certains intérêts industriels qu'à celle des intérêts de la collectivité européenne. »¹⁴⁰ À cette formule l'État français s'était rallié d'emblée. Les hauts fonctionnaires réunis chez de Beaumarchais le 10 mai 1950 admirèrent que le plan Schuman scellerait « une entente [de...] la sidérurgie française [...] avec la sidérurgie allemande sur la base des références actuelles [...] la valeur de l'industrie sidérurgique française [étant] en moyenne comparable à celle de l'industrie allemande. »¹⁴¹. Peu après, une longue « note sur le projet de mise en commun des industrie clefs européennes », explicite sur l'expérience d'avant-guerre, se réjouit « qu'une telle entente soit complétée par une entente sur le charbon, qui n'avait jamais pu être réalisée dans le passé, mais qui donnerait toute sa stabilité à l'entente sidérurgique [...] le charbon et le minerai entrent chacun par tiers environ dans le prix de revient de la fonte. La mise en commun du minerai de fer français et du coke de la Ruhr semble donc inscrite dans la géographie économique. »¹⁴²

C'est dire l'avis de l'appareil d'État français sur les chances de décartellisation de la Ruhr que les hérauts du Plan Schuman prétendaient incluse dans le futur traité pour obtenir l'adhésion de l'opinion publique et la ratification aisée du Parlement. En octobre 1950, la DAFE semblait conserver la volonté de décartellisation de la sidérurgie rivale et soulignait « l'intérêt primordial que représent[ait] du point de vue français la séparation complète du charbon et de l'acier dans la Ruhr. » Elle s'accommodait en revanche de la structure concentrée des charbonnages, celle de la France étant assurée par Charbonnages de France et le sacrifice du charbon étant envisagé d'un cœur léger. Le maintien du *statu quo* garantirait mieux l'approvisionnement français, Sarre comprise, en coke : « cette attitude était (...) justifiée en outre par le désir de faciliter les accords entre producteurs français et allemands en vue d'assurer un écoulement régulier de charbon sarro-lorrain vers l'Allemagne du Sud (de l'ordre de 4 millions de tonnes par an). [...] l'existence d'une organisation commerciale collective faciliterait les accords conclus sur la distribution de fret charbonnier sur le Rhin et par conséquent permettrait de mieux assurer la défense des intérêts de la flotte française. »¹⁴³

Patronat français et solutions « européennes »

Derrière la motivation « américaine » de l'initiative du 9 mai 1950 surgissent donc : 1° le retour à la cartellisation franco-allemande d'avant guerre et à la « collaboration économique » de guerre; 2° le rôle de berger que l'État avait toujours assumé dans la protection du capital privé, poussé à l'extrême par Vichy et maintenu par son successeur républicain.¹⁴⁴

La sidérurgie, strictement privée, ne courait aucun risque de nationalisation, et son financement public survécut à la période de reconstruction du Plan Monnet. Ce gavage étatique (comme celui de la sidérurgie allemande) enfla encore avec le marché commun, à tel point que certains hauts fonctionnaires s'en offusquaient parfois. Une note du 27 avril 1955 observa que ces largesses, accrues en juin 1954 d'une « aide à l'exportation pour les ventes destinées aux pays non membres de la CECA », assuraient à une industrie privilégiée une prime non seulement pesante pour le contribuable français, mais menaçant l'ensemble du « commerce d'exportation » : « depuis la fin de la guerre et surtout depuis l'institution du marché commun, la sidérurgie a été plus favorisée que les autres industries sur le plan des investissements, de la fiscalité, des transports, du crédit (consolidation des prêts accordés par le FME [Fonds de modernisation et d'équipement], aide gouvernementale à l'achat [en 1954] de la mine [de la Ruhr] Harpen, péréquation des prix du nickel, électrification de la ligne Thionville-Dunkerque, financement de la reconversion du Centre-Midi, baisse des prix du charbon grâce à une subvention budgétaire, large succès du marché des capitaux assuré au

Groupement de l'Industrie sidérurgique, etc.). Sans doute, la sidérurgie a-t-elle dû verser des sommes importantes au titre du prélèvement au profit de la CECA, mais [...] cet impôt sera prochainement sinon supprimé, tout au moins fortement diminué. » La manne supplémentaire allouée par l'arrêté ministériel du 16 juin 1954 -- surprofit grevant de 7 milliards de francs le budget -- avait incité les sidérurgistes à développer leurs exportations hors CECA : leur moyenne mensuelle passa de 285 000 tonnes en 1953 à 369 000 en 1954 et à 511 000 au deuxième trimestre 1955. Cet « accroissement des ventes d'acier a pour effet de rendre plus difficile dans les pays qui manquent de francs le placement de produits incorporant davantage de travail dont la vente est plus avantageuse pour l'ensemble de la communauté française. » Manne d'autant plus injustifiable que « les prix sur les marchés hors CECA sont maintenus à un niveau élevé par le cartel de Bruxelles »¹⁴⁵ (cartel international de l'exportation de l'acier reconstitué entre mars et septembre 1953).¹⁴⁶

Tonnant contre le péril d'« étatismisme » et le « dirigisme » de la Haute Autorité,¹⁴⁷ les maîtres de forges n'eurent jamais sérieux motif à inquiétude. Les archives consultées ne permettent pas d'évaluer aussi précisément que pour les magnats de la Ruhr l'influence des élites économiques françaises revenues au zénith¹⁴⁸. Certains signes suggèrent cependant que le Comité des Forges, maître de la politique extérieure d'avant-guerre, agit aussi efficacement peu après la Libération. À l'époque de la mise au piquet et de l'« épuration » officielle de la « collaboration économique », le grand patronat avait pesé sur le dossier des réquisitions et nationalisations. Il avait été secondé par les Finances et la Production industrielle (PI) et son durable ministre Robert Lacoste qui, en « contact étroit [avec] certains chefs du mouvement patronal », avait selon Ehrmann été avant guerre placé comme « tête de pont au parti socialiste » par la CGPF devenue CNPF.¹⁴⁹ Lacoste se dépensa beaucoup, après la Libération, pour arracher à la prison les dirigeants des mines arrêtés, selon lui « des techniciens dont l'inactivité [était] très dommageable aux mines de charbon françaises et à l'intérêt national. »¹⁵⁰; et pour ôter aux préfets ou commissaires de la République audacieux, dès la circulaire du 22 septembre 1944, tout pouvoir de réquisition.¹⁵¹ Cette aide précieuse fut à peine entravée par la courte gestion, à la PI, du communiste Marcel Paul (novembre 1945-novembre 1946).¹⁵² Les réorganisations intérieures, accompagnées de la sortie du piquet, furent définitivement acquises en 1947-1948.¹⁵³

Nombre d'historiens s'accordent sur la part décisive des Américains dans cette remise en selle des élites économiques indispensable au triomphe du *statu quo*, qui emprunta bien des formes de l'après-guerre précédent.¹⁵⁴ La soumission de la France aux desiderata de Washington, aussi pénible fût-elle, dut beaucoup à la perception patronale, aiguë depuis 1941, du caractère vital du « bouclier socio-politique » américain.¹⁵⁵ Selon Joyce et Gabriel Kolko, « les Français abandonnèrent, plus même que les Britanniques, le pouvoir de négociation qu'ils détenaient incontestablement. La bourgeoisie française, demeurée jusqu[en 1947] sur la défensive en raison de l'aide apportée pendant la guerre à Vichy, reconnut pleinement dans la politique américaine le soutien à sa politique de classe. Le vieil esprit "collabo" se ranimait »¹⁵⁶. Richard Vinen constate, à la suite de Richard Kuisel, que « l'enthousiasme [...] du patronat français [...] pour l'Amérique (...) commença à disparaître dans les années cinquante ». Mais l'historien britannique interprète autrement que l'américain l'intérêt amoindri dudit patronat pour les « missions françaises de productivité » outre-Atlantique qu'il prisait tant à la fin des années quarante : libéré des craintes politiques de 1944, il « sentait moins le besoin d'une protection étrangère contre l'ennemi intérieur. »¹⁵⁷

Le retour au bilatéralisme franco-allemand relevait dans ces conditions de la logique du long terme (et la chimie, absente des dossiers européens classés, suivit vraisemblablement le même cours que l'industrie lourde). Ce choix, assumé par un CNPF où la métallurgie occupait une position stratégique, son président Georges Villiers en tête, est souligné par le retour aux affaires publiques de l'homme des maîtres de forges, François-Poncet, ancien

conseiller national de Vichy : ¹⁵⁸ « principal conseiller économique de la zone française », il fut, après avoir proclamé caduc et ridicule le Statut d'occupation, nommé en juin 1949 Haut-commissaire (civil) à Bad Godesberg. En poste depuis août, il se répandit en déclarations sur la nécessité des alliances entre sidérurgistes, et son collaborateur Bérard, dont l'expérience de haut fonctionnaire de la délégation française à Wiesbaden, sous l'Occupation, avait accru l'anti-germanisme et qui le détestait, commenta en octobre 1949 sa fidélité à l'Apaisement : « Le peuple allemand lui paraît trop actif, trop entreprenant pour que nous puissions lui résister. Comme il y a dix ans, il cherche à s'entendre ». ¹⁵⁹ Les discours de François-Poncet constituaient le faible écho public de négociations entre sidérurgistes français et allemands dont les seconds, redoutant selon Gillingham la « campagne des démantèlements » alliés, ¹⁶⁰ avaient pris l'initiative depuis l'été 1947. L'historien américain voit dans cette campagne de séduction sur l'intérêt de la reprise des échanges entre minette lorraine et coke ruhris le signe de « l'abandon » par les barons de la Ruhr de leur « chauvinisme sidérurgique de 1914-1918 » et les signes d' « un nouvel internationalisme ».

Quoiqu'il en fût des motifs de ce brutal changement allemand, le Comité des Forges inspirait depuis l'été 1948 la politique française aussi visiblement que naguère. En septembre, « les plus grands industriels français » rencontrèrent à Essen leurs homologues allemands pour discuter de l'établissement de « liens financiers et économique plus étroits ». De ces tractations, les Français apparurent au tournant de 1948 de plus en plus demandeurs et les Allemands de moins en moins, ce qui réduit leur « nouvel internationalisme » allégué à la pure tactique : divers projets d'alliances y esquissèrent « l'initiative Schuman »; elles s'intensifièrent devant la menace de surproduction qui grandit entre le printemps 1949 ¹⁶¹ et la (providentielle) guerre de Corée.

Les cris des maîtres de forges français sur les misères que leur occasionnaient le dirigisme et l'autoritarisme administratifs et sur les périls encourus par l'industrie dans les années qui suivirent le lancement du Plan Schuman, et la prise en compte des seuls hommes politiques, selon le mythe des « Pères de l'Europe » pacifistes des Marches, ont fait conclure à la non-consultation « des sidérurgistes » par l'État français et à leur « hostilité » au projet. ¹⁶² Les archives, prolixes sur « les pressions des milieux [sidérurgistes] allemands qui trouvent dans le Gouvernement fédéral un docile avocat », ¹⁶³ sont plus discrètes sur les liens du Quai d'Orsay avec l'industrie lourde. Elles soulignent l'opposition des chambres de commerce et d'industrie des régions d'industrie lourde et des chambres syndicales. ¹⁶⁴ Elles citent complaisamment la presse socialiste, soucieuse de démontrer à l'électorat SFIO que « les maîtres de forges » rejetaient ce plan anti-cartel funeste aux « profits considérables » naguère garantis par le « cartel de l'acier » : « enfin, pour la première fois dans l'Histoire », clama en décembre 1951 André Philip (leader socialiste que les milieux sidérurgiques français avaient à l'automne 1949 guidé dans « la campagne [...] en faveur d'une organisation de la sidérurgie européenne »), ¹⁶⁵ « la protection des travailleurs contre le risque des transformations industrielles se trouve [...] assurée ». ¹⁶⁶

Certains documents classés attestent cependant que le Comité des Forges et le CNPF furent associés à la préparation de l'intégration « européenne ». Entre deux cris poussés contre l'hydre dirigiste, Jacques Laurent, président de Sidélor, mastodonte sidérurgique lorrain, rendit à Schuman et au gouvernement un hommage rarissime dans l'histoire des dirigeants économiques français en dehors des dithyrambes réservés au Poincaré de l'austérité (1926) et à Pétain. L'intéressé avait évidemment reçu toutes garanties : le « traité européen du charbon et de l'acier, dont par ailleurs on ne peut qu'approuver le principe, va créer pour la sidérurgie française une situation nouvelle qui comporte de nombreux risques », déclara-t-il à une cérémonie de remise de médaille d'honneur du Travail le 9 janvier 1951. « Nous avons confiance en ceux qui ont élaboré ce Plan et surtout dans le grand Lorrain qui lui a donné son nom. Nous avons confiance qu'ils aideront à améliorer les conditions dans lesquelles il sera

mis en application. Nous avons confiance dans le Gouvernement pour mettre la sidérurgie française de l'Est en mesure de s'approvisionner sur place des combustibles nécessaires pour traiter le minerai de son sol, au lieu de le faire venir des pays voisins. Nous avons confiance enfin, que l'autorité supranationale, nantie de pouvoirs absolus comme jamais dictateur n'en a disposé, aura la compétence, la pondération et l'objectivité nécessaires et voudra coopérer loyalement et d'une façon confiante avec toutes les branches intéressées. »

La couronne de lauriers ainsi tressée était si voyante, au milieu de l'océan des plaintes, qu'un communiqué des chambres syndicales de la sidérurgie de l'Est rappela le 15 janvier à l'Agence France Presse 1° que Sidélor n'était qu'une part de « l'ensemble des Sociétés sidérurgiques de Moselle et Meurthe-et-Moselle »; 2° « qu'il [était] dorénavant du devoir du Gouvernement français de prendre, préalablement à sa mise en application, les mesures qui préserver[ai]ent les industries sidérurgiques comme la vie même de la Lorraine des risques d'une catastrophe. »¹⁶⁷ « Le grand Lorrain » était aussi de longue date, au contraire de ce qu'avance R. Poidevin, « un agent » des Wendel : s'il s'était vraiment opposé en 1923 aux énormes cadeaux consentis depuis 1919 par l'État français, à l'occasion de « la liquidation des usines sidérurgiques allemandes », aux trois principaux maîtres de forges (les de Wendel, les Schneider et Marine-Homécourt, c'est à dire les Laurent), la dynastie « attaqué[e] » ne l'aurait évidemment pas choisi aux élections de 1924 comme « colistier de Guy de Wendel ». ¹⁶⁸

Au Quai d'Orsay sont classées, à défaut de documents révélant la consultation des de Wendel et de leurs homologues avant le 9 mai 1950, des pièces prouvant les pressions exercées sur Jean Monnet et l'État en vue de la rédaction définitive du traité. La demande d'« l'inclusion de l'Afrique du Nord dans le Plan Schuman », réclamée par les sidérurgistes italiens clients des groupes français producteurs de minerai de fer, fut traitée par le gouvernement avec Langeron, président de l'Ouenza, la plus grosse des sociétés algériennes concernées, et Henri Lafond, « administrateur de l'Ouenza et président de plusieurs autres sociétés minières nord-africaines », membre du bureau du CNPF, administrateur de la Banque de l'Union parisienne, président directeur général de l'association minière, etc., et ancien secrétaire général à l'énergie de Vichy. Lafond flanqué de Langeron et de Denis, chef de service de la Sidérurgie au Ministère de l'industrie et du commerce, vint voir en novembre 1950 le collaborateur de Monnet, Hirsch. Il lui exposa que les producteurs ne voulaient entendre parler ni d'« inclusion de l'Algérie » -- qui « fai[sai]t juridiquement partie du territoire français dans le Plan Schuman » -- ni d'« accords à long terme » : « les principaux clients des mines de fer d'Afrique du Nord », argua-t-il, « sont situés hors du marché commun et [...] de ce fait les producteurs doivent jouir d'une liberté aussi large que possible [...] commercialement le minerai de fer n'a jamais fait l'objet de contrats à long terme, tant en ce qui concerne des clauses de tonnage que des clauses de prix. Dans ces conditions, il estime au plus possible un engagement de la part du Gouvernement français d'accorder pour des livraisons à l'Italie les licences d'importation correspondant aux tonnages en cause. [...] Si le Gouvernement » incluait « l'Algérie dans le Plan Schuman », menaçait-il, « il aurait à compter avec l'opposition déclarée des producteurs de minerai qui n'hésiteraient pas d'ailleurs à se soustraire aux décisions de la Haute Autorité. »¹⁶⁹ « Le gouvernement français » s'exécuta à la lettre en décembre : il se fit l'arbitre d'un accord « entre l'administration des Mines de l'Ouenza et la délégation italienne [...] comportant certains engagements de tonnage et de prix qui donn[ai]ent satisfaction aux deux parties. [II] portera[it] cet accord de caractère privé à la connaissance du Gouvernement italien. Il s'engager[it] en outre vis à vis de celui-ci à donner les autorisations d'exportation nécessaires. »¹⁷⁰

À lire la prose de 1951 de Jacques Ferry, Henri de Wendel, Jean Raty, des Acières de Longwy (personnalité publique et privée de premier plan sous l'Occupation),¹⁷¹ les sidérurgistes français croupissaient dans la misère : prix misérables de toutes les catégories d'acier (des « sous-produits de la cokéfaction dont les prix sont, en France, maintenus à un

niveau anormalement bas à notre détriment », jusqu'aux ferrailles), « endettement croissant, en face de concurrents dont certains sont à notre porte, et qui alignent les disponibilités impressionnantes, [...] charges financières d'un taux exceptionnellement élevé [...] constituai[en]t, pour nos entreprises, un handicap grave et peut-être mortel au moment où ces concurrents seraient mis à même d'envahir le marché français »; sans compter l'hypothèque que fait peser l'Allemagne redevenue souveraine sur « un approvisionnement régulier et sûr en coke et fines à coke de la Ruhr [, qui] est une question de vie ou de mort pour nos entreprises [...] quand on constate comment, sous le régime d'occupation actuel, les livraisons qui nous sont faites par la Ruhr se réduisent de mois en mois sans souci des besoins de la France, on ne voit guère comment, dépouillée des moyens de contrôle et de coercition que détiennent actuellement les Autorités alliées en Allemagne, la Haute Autorité [...] pourra, à l'encontre d'un gouvernement allemand souverain, d'une opinion publique facile à émouvoir sur les expéditions de charbons ou de coke, d'exploitants qui resteront, quoiqu'on fasse, intégrés à l'économie allemande, et imprégnés de mentalité germanique, faire respecter les décisions qu'elle prendra. »¹⁷² Gémissements efficaces puisque, on l'a vu, le financement public de la sidérurgie privée grandit encore à l'ère du « marché commun » charbon-acier.

Cet anti-germanisme toujours agréable aux « politiques » français n'empêchait pas les maîtres de forges de rencontrer plus que jamais leurs homologues allemands, en recommençant à fustiger les faiblesses de leur pays :¹⁷³ à un banquet tenu dans la Ruhr à la mi-avril 1951, le Français J. Pinot se félicita de « la bonne volonté » qu'il avait trouvée en Allemagne « au cours de ses fréquents séjours des deux dernières années », déclara celle des Français aussi « considérable », et « souligna que le temps était venu d'un nouvel accord »; il présenta aussi « le manque d'une base charbonnière » comme « la principale source du déclin national français au cours des 150 années précédentes! »

L'accord entre le Bundesverband der deutschen Industrie et le Conseil national du patronat français fut passé en novembre 1951, à une réunion où la métallurgie et la sidérurgie françaises étaient aussi bien représentées que les allemandes : par le président du CNPF Georges Villiers, Pierre Ricard, président de la chambre syndicale de la sidérurgie française, et Albert-Roger Métral, « président de la principale association des producteurs ». Villiers, qui avait été à l'initiative de la séance et l'ouvrit, se proclama « disposé à servir "l'idée européenne" [--] thème principal de ces conversations. » On discuta relations publiques, brevets et marques, amélioration de la productivité, et main-d'œuvre. « Le président [du BDI] Berg surenchérit en exprimant son accord avec tous les points qu'avait développés Villiers : les patrons allemands étaient aussi fortement convaincus de la nécessité de créer l'Europe, de bannir le *Dirigisme*, d'empêcher les abus des syndicats ouvriers, etc. »¹⁷⁴

LE PIVOT DE L'INTÉGRATION : POLICE DES SALAIRES ET APAISEMENT SOCIAL

On se trouvait là au cœur du consensus patronal « européen », l'austérité salariale et la capacité à l'imposer par l'union de tous qu'offrait un marché commun par ailleurs tant redouté par les pays les plus faibles, France incluse. Les courriers convergent, que leurs rédacteurs aient été partisans d'une police renforcée des salaires (cas quasi général) ou non.

Un des plus brutaux à cet égard fut en décembre 1949, comme dix ans auparavant et au même poste, Roger Auboin, dans ses « observations sur le projet d'accord à cinq » envisagé par le « comité d'experts » (des gouverneurs des banques centrales réunis à Bâle, à la BRI). Le directeur général français de la BRI acceptait l'union douanière réclamée par Washington en la privant de toute substance, *sauf l'austérité* : « Le projet définitif à soumettre aux gouvernements devrait être sensiblement condensé. Notamment, toute la partie concernant l'harmonisation des politiques budgétaires, fiscales, d'investissement, etc., paraît exiger comme condition de l'accord une tâche législative et administrative tellement complexe que cet objectif semble au lecteur ne devoir être atteint que dans un avenir très

lointain. Or, il n'est nullement essentiel à la convertibilité des monnaies qu'une harmonisation aussi étendue soit atteinte. Les monnaies étaient autrefois parfaitement convertibles avec des charges fiscales, sociales, etc., très différentes dans les divers pays. [...] Par contre, il est essentiel que l'accord comporte un engagement très net des pays participants de compléter l'œuvre déjà amorcée pour *éliminer toutes les méthodes de financement inflationniste*, aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public et de renoncer absolument à ces méthodes pour l'avenir. » « Oui, mais comment? », commenta un de ses lecteurs, en marge, au crayon, ces mots qu'il souligna.¹⁷⁵

Cette croisade contre l'inflation visait, comme en 1939, les seuls salaires, affirma un fonctionnaire du SCE dans sa longue note du 10 février 1950, déjà citée, la plus pessimiste¹⁷⁶ sur l'avenir des salariés dans l'Europe intégrée. La possibilité d'abattre durablement les salaires lui semblait le seul motif sincère de l'adhésion à la division internationale du travail du patronat, qui se disposait à en combattre tous les aspects gênants (en enjoignant l'État de protéger le capital national contre les capitaux concurrents) : le chômage grandirait au fil de l'arrivée en France des travailleurs étrangers et du « dumping social » né de la libre circulation des marchandises (main-d'œuvre incluse) : le coût de la main-d'œuvre des pays à fort chômage serait bas « du fait de la pression du chômage sur le niveau des salaires. Or, il ne peut y avoir harmonisation des salaires et des charges sociales (...) que par le jeu de l'offre et de la demande et elle se fera au niveau le plus bas. C'est bien là une des raisons pour lesquelles le Conseil national du patronat français se prononce en faveur de la libération des échanges et des Unions régionales : il y voit un moyen de réduire les prétentions des salariés lors des prochaines négociations des conventions collectives. »¹⁷⁷

Cette note ne péchait pas par excès. La réunion tenue au Quai d'Orsay chez de Beaumarchais le 10 mai trancha avec les déclarations publiques du temps promettant le paradis aux travailleurs et aux consommateurs. On y convint que l'ère des vaches grasses pour les mineurs, impératif catégorique de l'après Libération, était close : le triste sort des mines de charbon françaises, différé par la conjoncture, rendu inéluctable par la confrontation directe avec celles de la Ruhr et par les bas coûts d'approvisionnement indispensables à la sidérurgie pèserait sur la main-d'œuvre dans des conditions exclues jusqu'alors par le rapport de forces interne : le « point d'équilibre d[u] prix de revient [...] de la production charbonnière française [...] avec celui de la production allemande ne sera atteint », annonça le Directeur des mines et de la sidérurgie Desrousseaux, « que lorsque la production française aurait diminué d'environ 20 à 25% par la fermeture des mines à prix de revient élevé des régions du Centre et du Midi de la France ainsi que certaines mines de l'Est, qui produisent des qualités surabondantes ». L'objectif « des Charbonnages de France qui tendent à une modernisation de l'équipement en vue d'obtenir un abaissement du prix de revient par la diminution de la main-d'œuvre nécessaire [...] suppose une production constante à son niveau actuel [et] correspond au licenciement de 75 000 ouvriers sur un effectif de 275 000, par simple accroissement des rendements ».¹⁷⁸ « Le Plan Schuman risque de modifier, dans certains pays, » estimaient les chancelleries en mai 1950, « le niveau de vie des ouvriers mineurs et sidérurgistes [...] La Haute Autorité sera vraisemblablement amenée à imposer la fermeture de certaines installations industrielles non rentables », provoquant « des transferts importants de main-d'œuvre » ; sa « politique d'investissements [sera] orientée selon des critères de productivité et non de plein emploi, ce que redoutent particulièrement les syndicats ouvriers. »¹⁷⁹. Toute la correspondance rend le même son de « dumping social ».

La Haute Autorité, comme le montrent Gillingham et les archives du Quai d'Orsay, ne détint que le pouvoir de noircir des notes, le seul que lui eussent abandonné les cartels de producteurs reconstitués, dominés par celui des exportateurs d'acier, fondé à Bruxelles en mars 1953. Pierre Ricard put le 2 décembre suivant « remarquer sur un ton sarcastique (...) que la Communauté européenne du charbon et de l'acier pourrait disparaître du jour au

lendemain sans qu'on s'en aperçoive. » (« that the ECSC could be scrapped the following day without making the difference. »).¹⁸⁰ La construction européenne ressemblait fort au cartel de l'entre-deux-guerres, maître des prix et des marchés. En avril 1953, le marché commun de la sidérurgie allait s'ouvrir « en France » (et ailleurs) sur des « augmentations du prix de l'acier » assez « sensibles » pour gêner certains hauts fonctionnaires. Ils la jugeaient certes nécessaire pour ne pas voir « menacé [... l'] avenir [de] la sidérurgie française [...] Il n'en reste pas moins que l'ouverture du marché commun risque de se traduire par un accroissement du coût de la vie avec toutes les conséquences économiques, psychologiques et politiques que ceci implique. »¹⁸¹

La Haute Autorité offrit en revanche à ces industriels arrogants et aux États un utile paravent à des mesures d'assainissement qui n'avaient pu être imposées à l'ère des décisions nationales. Rendant aux sidérurgistes la liberté des prix (pas au charbon, base, devenue publique, de l'approvisionnement des intéressés) et leur offrant une liberté accrue contre les salariés et les États nationaux, le marché commun se transformerait en carcan des revenus du travail. Quelque mois avant son ouverture, son programme, signé [Edmond] Giscard d'Estaing, fut affiché par la Chambre de commerce internationale (CCI) à sa 77^e session, les 13-14 mai 1952. Cet hymne au développement libre du capital via la « convertibilité des monnaies » et la baisse d'une fiscalité « excessive [...] décourage[a]nt les initiatives et frein[a]nt la production, la formation de capitaux et les nouveaux placements » dressait l'habituel réquisitoire contre les horreurs d'une inflation résultant d'« une certaine démagogie électorale », conduite à « l'abri du dirigisme et du protectionnisme [...] Les gouvernements répugnaient [...] à poursuivre à fond une politique stricte et impopulaire d'équilibre financier sur le plan national et d'expansion et de liberté sur le plan international, politique qui pourtant répond aux intérêts véritables de leurs pays et de toutes les catégories de travailleurs et de consommateurs. » Mais ils s'étaient enfin engagés « sur le chemin ardu qu'ils auraient dû prendre plus tôt » : après « l'immense progrès réalisé depuis la guerre, sous la généreuse impulsion du Plan Marshall », on s'orientait enfin vers « l'adoption des saines mesures [...] d'ordre intérieur [...] nécessaires pour lutter contre l'inflation », telles la suppression des « subventions, directes ou indirectes, et [de] toutes sortes de mesures dont le consommateur ou le contribuable paient les frais. » Cela « n'ira pas sans imposer temporairement quelques sacrifices à tous les échelons. » Il fallait certes avant d'assurer « l'augmentation de la production par rapport à la consommation » rallier la population à « l'adoption des saines mesures nécessaires pour lutter contre l'inflation », qui soulevait « dans bien des pays un problème politique des plus complexes. Si la majorité de la population ne parvient pas à comprendre quel est l'enjeu de cette action, ni à reconnaître le danger où mène une politique de facilité, il sera difficile, sinon impossible, aux gouvernements de renverser le courant. Aussi conviendrait-il peut-être, *dans les pays où la situation politique le permet*, que les milieux d'affaires et les ouvriers se mettent d'accord, par le canal de leurs organisations représentatives, pour appuyer une saine politique gouvernementale de lutte contre l'inflation. [...] Le gouvernement se sentirait les coudées plus franches pour entreprendre une action plus énergique s'il était soutenu par tous les éléments de la population. »¹⁸²

L'objectif avait en effet relevé de la quadrature du cercle dans des pays comme la France (et l'Italie), où la représentativité conservée, malgré des scissions ravageuses, par des syndicats combattifs entravait cet « accord ». Fin juillet 1954, moins d'un an et demi après l'ouverture « du marché commun du charbon », un haut fonctionnaire vanta, à défaut d'un accord entre « pays membres » (rendu impossible au Conseil des ministres des 27-28 juillet à Luxembourg, estimait-il, par « l'attitude de la délégation allemande »), ses « excellents effets » en matière de concentration-modernisation du capital. L'État, derrière le paravent de la Haute Autorité, liquiderait enfin « un système de subventions qui (...) mainten[ait] existantes les entreprises sub-marginales » et avait « pour effet, non d'améliorer la situation

économique dans son ensemble, mais de sauvegarder certaines positions aberrantes, non de rendre l'économie plus souple, mais de la fixer dans sa rigidité » : les subventions aux charbonnages « s'élevaient en 1950 à 31 milliards de francs et les efforts faits pour réduire ce chiffre n'avaient jamais pu aboutir. Chaque fois qu'une décision était prise dans ce sens, ses effets étaient annulés, à la suite d'interventions de caractère politique. Cela est si vrai que même lorsque les crédits nécessaires n'étaient pas inscrits au budget, les subventions finissaient par être effectivement versées aux parties prenantes. Or le niveau de ces mêmes subventions se trouve actuellement réduit à 8 milliards. Cette réduction n'a été possible que parce que le Ministre et les services compétents ont pu en rejeter la responsabilité sur un organisme jouissant d'une certaine indépendance à l'égard des gouvernements. [...] La différence essentielle réside dans le fait que la politique européenne s'appuie sur l'alibi que constitue, vis à vis des intérêts particuliers, l'existence d'un organe "supranational", alors que la politique traditionnelle implique que les gouvernements s'imposent, et imposent à ces mêmes intérêts, la discipline indispensable. »¹⁸³

C'est cette raison de fond qui empêcha définitivement de remettre en cause les orientations européennes. Bidault, revenu aux Affaires étrangères après la chute piteuse de Schuman, en décembre 1952, dans le silence glacé de la Chambre, n'envisagea pas de solution de rechange à une situation « européenne » qui l'insupportait du double point de vue allemand et américain. Ses services, sûrs de trouver désormais une oreille attentive, entassèrent les réquisitoires contre l'intégration européenne, tant militaire qu'économique. Ces philippiques se terminaient toujours, telle la note du 10 décembre 1953, par un appel à hâter l'abandon des protections et de la subvention des « inaptes »; donc à réaliser ce qu'on disait redouter : « un marché commun généralisé (...) fondé sur la libre circulation des personnes, ce qui pose un problème quasi insurmontable [...] s'appliquant à toutes les productions [...], et à l'intérieur de duquel il appartiendrait au jeu de la libre concurrence d'opérer une vase redistribution des tâches et des emplois, la sélection des plus aptes s'opérant aveuglément et douloureusement par la loi du marché. » Le goût d'« une gestion sévère des affaires intérieures » ramenait toujours les ennemis du marché commun au bercail de l'intégration européenne¹⁸⁴

On est frappé par l'extraordinaire ressemblance entre les deux après-guerre : poids considérable des Américains dans les règlements franco-allemands; vigueur des liens de capitaux « européens », renforcés par l'étape décisive de la collaboration économique sous l'Occupation; rôle nul de « l'ogre soviétique ». ¹⁸⁵ Les archives excluent autant après 1945 qu'après 1919 l'europanisme sincère qui constitue depuis le début des années cinquante la vérité révélée de la science politique française. Les dirigeants français, politiques et économiques, cherchèrent à se ménager la meilleure part possible dans une « Europe » sous direction allemande, s'efforçant de différer la manifestation éclatante de l'inégalité entre les deux pays. Les débuts du siècle avaient fixé une ligne que l'Occupation fit triompher et que le second après-guerre n'infléchit pas. Les artisans de cette stratégie de la continuité, tel François-Poncet, symbole de la toute-puissance du Comité des Forges, n'en jouèrent pas moins, à l'occasion, les Cassandra sur l'avenir, jugé sinistre, qu'ils avaient contribué à édifier. Le Reich « risque » d'être bientôt, se lamenta-t-il en août 1953, rendu, grâce à « la prétendue impartialité » et à « la complaisance » de « nos amis américains », à son antique grandeur contre une France de second rang amoindrie et humiliée : « Le jour où l'industrie française serait condamnée à la stagnation et ne pourrait plus faire contrepoids à la Ruhr, l'équilibre de forces sur quoi repose en définitive la Communauté se trouverait rompu. Luxembourg cesserait, à plus ou moins lointaine échéance d'être la capitale européenne du charbon et de l'acier sous direction française. C'est à Düsseldorf que, de toute l'Europe occidentale, les dirigeants de l'industrie lourde se verraient contraints de venir se présenter aux ordres. »¹⁸⁶

Les fonds économiques du Quai d'Orsay éclairent surtout la reconstitution du cartel de 1926 et la liberté exceptionnelle rendue cinq ans après la Libération au Comité des Forges nouvelle manière. Le principe de la supranationalité, nouveauté apparente de ce vieux dispositif qualifiée d'« alibi » par les experts, se confondit dès la conception de l'« intégration européenne » avec la contrainte sur les salaires. Ce choix d'un mode de gestion du capital variable associant les efforts étatiques et patronaux de plusieurs nations apparaît comme un élément majeur de l'histoire de l'Europe occidentale dans la deuxième moitié du XXème siècle.

Fautes de frappe des citations corrigées.

¹. Pierre Gerbet, *La construction de l'Europe*, Paris, Imprimerie nationale, 1983, passim, Citation, p. 35, 56, 106, 465.

². John Gillingham, *Coal, steel and the rebirth of Europe 1945-1955: the Germans and French from Ruhr conflict to economic community*, Cambridge 1991, passim, Citation, p. 365.

³. Frank Costigliola, *Awkward Dominion : American Political, Economic and Cultural Relations with Europe, 1919-1933*, Ithaca, 1984, passim.

⁴. Gillingham, *Coal*, Chap. 3 et 5, passim.

⁵. Costigliola, *Awkward Dominion*, p. 116, 126, et passim; pression anglaise (surtout) et américaine, au jour le jour, Archives nationales (plus loin AN), F7, vol. 12952; voir aussi archives du Quai d'Orsay (plus loin MAE), Y 1918-1940, vol. 27-28.

⁶. Costigliola, *Awkward Dominion*, p. 216 (Citation) et Chap. 7-8; archives BRI de la Banque de France (plus loin BDF), sur Dulles, lettre 151 de Mitzakis à Lacour-Gayet, Bâle, 25 mai 1933, BRI, 106919921, boîte (/) 32, et le vol.; Gian Trepp, *Bankgeschäfte mit dem Feind. Die Bank für Internationalen Zahlungsausgleich im Zweiten Weltkrieg. Von Hitlers Europabank zum Instrument des Marshallsplans*, Zurich, 1996, et infra.

⁷. Citations mêlées, lettres 13505 du ministre des Régions libérées [Reibel] et 735/B du ministre du Commerce au ministre des Affaires étrangères, 9 janvier et 8 février 1924, et note 24-32 de la sous-direction des Relations commerciales (RC), Paris, 11 février 1924, MAE, relations commerciales 1918-1940, B-Produits chimiques (B-Produits chimiques), vol. 505.

⁸. Ibid. (note 24-32 du 11 février 1924).

⁹. Lettre 43051 du directeur de l'Office des produits chimiques et pharmaceutiques (Fleurent) au ministre des Affaires étrangères, 26 février 1924, MAE, B-Produits chimiques, vol. 505.

¹⁰. Lettre 4193 p.R. 2/II du ministre de la Guerre au ministre des Affaires étrangères, Paris, 22 avril 1927, MAE, B-Produits chimiques, vol. 506.

¹¹. Lettre 47554 de Fleurent à Seydoux, directeur-adjoint des RC, Paris, 17 décembre 1924, MAE, B-Produits chimiques, vol. 506.

¹². Lettre 2419 Paul Tirard à Aristide Briand, 21 avril 1925, MAE, B-Produits chimiques, vol. 506.

¹³. Note pour le Ministre, 24 avril 1929, MAE, B-Produits chimiques, vol. 507.

¹⁴. Lettres 1670 de Maurice Herbette et 1299 de Paul Tirard à Briand, 19 janvier et 7 mars 1928, MAE, B-Produits chimiques, vol. 507; ensemble du processus, vol. 505-507, décembre 1919-décembre 1932.

¹⁵. Note pour le Ministre, 24 avril 1929, MAE, B-Produits chimiques, vol. 507.

¹⁶. Colorants suisses, MAE, B-Produits chimiques, vol. 505-507.

¹⁷. Note signée AL de la Direction des Relations commerciales (DRC), Paris, 29 avril 1929, MAE, B-Produits chimiques, vol. 507.

¹⁸. Lettre 21 du consul de France à Bâle J. Péron, à l'ambassadeur à Berne de Marcilly, 20 janvier 1932, MAE, B-Produits chimiques, vol. 507.

¹⁹. Note Loréтан jointe à ibid., sans date, Naissance et développement des cartels chimiques. Matières colorantes 1920-1931, MAE, B-Produits chimiques, vol. 507.

²⁰. Note de la Préfecture de police P/5645, Paris, 13 octobre 1923, AN, F7, vol. 12952.

²¹. Quelques notes, W. Mc C. Stewart, Foreign Press (Notes), 14 janvier 1941, MAE, Z Europe Londres-Alger 1939-1945 (Londres-Alger), vol. 300.

²². Sur Charles-Laurent et les Comités des houillères et des Forges, archives de Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC), *Les documents politiques, diplomatiques et financiers (Documents)*, mensuel de Roger Mennevée, surtout n° 4-5, avril-mai 1921, n° 2, février 1922, n°1 et 4, janvier et avril 1923.

²³. La mission des ingénieurs français dans la Ruhr, *ibid.*, janvier 1923, p. 24

²⁴. Divergences entre les tenants du « mythe » de la Synarchie (Richard Kuisel, *The legend for Vichy synarchy*, *French historical Studies*, VI-3, 1970, p. 365-398, et ses partisans, dont Olivier Dard, *La synarchie ou*

le mythe du complot permanent, Paris, 1998) ou de sa réalité, Annie Lacroix-Riz, *Industriels et banquiers français pendant l'occupation : la collaboration économique avec le Reich et Vichy*, Paris, 1999, p. 18-26.

²⁵. Recherches dans la série F 7, AN, et dans les séries GA et BA des archives de la Préfecture de police, en vue d'un prochain livre.

²⁶. Citations mêlées, renseignements, À "L'Opinion", Paris, 4 septembre 1923, et P/5645, 13 octobre 1923, AN, F7, vol. 12952.

²⁷. Note F. 9733, Paris, 10 février 1925, AN, F7, vol. 12953. Rôle politique du Comité des Forges et ton de L'Avenir, Notes Jean, 1918-1936, AN, F 7, vol. 12951 à 12961.

²⁸. *Bulletin quotidien de la Société d'études et d'informations économiques (BQS)*, 19 décembre et 10 novembre (citation de Gignoux, La Journée Industrielle) 1925, AN, F7, vol. 12953.

²⁹. Fiche F. 10033, Londres, 9 octobre 1925, AN, F7, vol. 12953 (et MAE, Y 1918-1940, vol. 27-28).

³⁰. N° du 19 octobre 1925, AN, F7, vol. 12953, et ce vol., surtout octobre-décembre 1925.

³¹. Fiche A-717 de la Sûreté générale, 1^{er} décembre 1925, AN, F7, vol. 12953.

³². Notes, 14 janvier 1941, MAE, Londres-Alger, vol. 300.

³³. Harold James, *The German Slump. Politics and Economics, 1924-1936*, Oxford, 1986, p. 121; Gillingham, *Coal*, p. 101-102.

³⁴. Note A.6696, Paris, 6 août 1931, AN, F7, vol. 12957.

³⁵. P.P. correspondance 181, 23 septembre 1931, archives de la Préfecture de police (PP), BA 2140.

³⁶. Gabriel Péri, *L'Humanité* du 27 septembre 1931, PP, BA 2140.

³⁷. Note 25341, 8 octobre 1931, PP, BA 2140.

³⁸. Sur Max Hoschiller, collaborateur de François-Poncet, notamment à *L'Avenir*, note P.P 25341.C, 9 octobre 1931, PP, BA 2140; sur Gignoux, animateur de la *Journée Industrielle* et futur chef de la Confédération générale du patronat français (GPF) depuis l'été 1936, AN, depuis 1925, F7, vol. 12953 et suivants.

³⁹. Supplément mensuel n° 240 du BQS, octobre 1931, p. 9, AN, F7, vol. 13428.

⁴⁰. Sylvain Schirmann, *Les relations économiques et financières franco-allemandes 24 décembre 1932-1^{er} septembre 1939*, Paris, 1995, *passim*, et, plus clair, « Quelques réflexions à propos du rôle de la Direction du Mouvement général des fonds », conférence et discussion, groupe de recherches universitaires sur l'histoire du Trésor (mission historique du Ministère des Finances), 14 janvier 1994, 3 p. dactylographiées.

⁴¹. Lacroix-Riz, *Industriels*, p. 44-47.

⁴². Lettre 147 de Mitzakis à Lacour-Gayet, Bâle, 16 mai 1933, BDF, 1069199211/32.

⁴³. Lettre de Mitzakis à Lacour-Gayet, Bâle, 26 janvier 1932, 1069199211/32, et le vol.; Emmanuel Jaslier, « Les relations économiques franco-yougoslaves de l'entre-deux-guerres (1918-1939) », mémoire de maîtrise, université Paris VII, septembre 1999.

⁴⁴. Lettre 147 de Mitzakis à Lacour-Gayet, 16 mai 1933, BDF, 1069199211/32, et vol. Mots soulignés, (sic) et points d'exclamation dans le texte (ajout manuscrit).

⁴⁵. Trepp, *Bankgeschäfte*, p. 23-39; Lacroix-Riz, « La BRI et la Banque de France de l'apaisement à la guerre : de la collaboration des Banques centrales à "l'or allemand" », Actes du colloque du bicentenaire de la Banque de France, 19-21 janvier 2000, à paraître (fonds BRI 1930-1939 de la BDF).

⁴⁶. Lettre personnelle de P. Quesnay à R. Lacour-Gayet, 28 octobre 1930, BDF, 1069199211/31.

⁴⁷. Supplément mensuel n° 240 du BQS, octobre 1931, p. 10-14, AN, F7, vol. 13428.

⁴⁸. « France, the Church, the Republic and the Fascist temptation, 1922-1945 », in Richard Wolff et Jörg Hönsch (Éd.), *Catholics, the State and the European Right, 1919-1945*, New York, 1987, p. 67-91, ici p. 77-79.

⁴⁹. Erreurs françaises sur l'expérience économique allemande, 17 janvier 1939, BDF, 1069199211/30.

⁵⁰. Lacroix-Riz, *Industriels*, *passim*.

⁵¹. La Délégation française auprès de la Commission allemande d'Armistice de Wiesbaden, 1940-1941, Paris, Imprimerie Nationale, 1947, Band 2, p. 534 et 523-525; Lacroix-Riz, « Les élites économiques françaises et la collaboration économique: la banque, l'industrie, Vichy et le Reich », *Revue d'Histoire de la Shoah. Le monde juif*, n° 159 (1997), p. 8-123, ici p. 68-72; sur l'ensemble de l'Occupation, *Industriels*, *passim*.

⁵². Rapport Gestner, transmis à la CNIE le 28 janvier 1947 par le Parquet général de la Haute Cour de Justice cité dans Ministère public contre Ardant, 7 janvier 1948, AN, F 12, vol. 9569.

⁵³. Séances citées, et toutes celles de l'Occupation, d'avant et d'après, BDF.

⁵⁴. James, *Slump*, p. 388-413.

⁵⁵. Lacroix-Riz, *Industriels*, p. 444-557; *Le choix de Marianne, Les relations franco-américaines de la Libération au début du Plan Marshall 1944-1948*, Paris, 1986, p. 13-40; Gérard Bossuat, « Jean Monnet et l'avenir de l'Europe 1940-1948 », in : Michel Dumoulin (Éd.), *Plans des temps de guerre pour l'Europe d'après-guerre 1940-1947*, Bruxelles, 1995, p. 325-365.

⁵⁶. Lettre d'Auboin à Bolgert, Bâle, 19 mai 1943, BDF, 1069199211/40.

⁵⁷. Lacroix-Riz, « La Scandinavie et l'Europe d'après-guerre: projets et prises de positions de la guerre à 1947 », in : Michel Dumoulin (Éd.), *Plans*, p. 527-562.

⁵⁸. BDF, Conseil général (CG), 17 juin, 15 juillet, 26 août, 28 octobre 1943, 7 janvier-30 décembre 1943; 4 mai 1944; 6 janvier-28 décembre 1944.

⁵⁹. Bibliographie, Carolyn Eisenberg, *Drawing the Line. The American decision to divide Germany, 1944-1949*, New York 1996, la plus récente synthèse, qui fait grand cas des travaux pionniers de Gabriel Kolko, *The Politics of War. The World and the United States Foreign Policy, 1943-1945*, New York 1969, G. et Joyce Kolko, *The Limits of Power. The World and the United States Foreign Policy 1945-1954*, New York 1972, et Bruce Kuklick, historien du « first charge principle » *American Policy and the Division of Germany. The clash with Russia over Reparations*, Ithaca 1972.

⁶⁰. Charbon avant 1947, Lacroix-Riz, « Négociation et signature des accords Blum-Byrnes (octobre 1945-mai 1946) d'après les archives du Ministère des Affaires étrangères », *revue d'histoire moderne contemporaine (rhmc)*, n° 31-3, Paris 1984, p. 427-430, 435-436, 440; Régine Perron, *Le marché du charbon, un enjeu entre l'Europe et les États-Unis*, Paris 1996, p. 55-114.

⁶¹. Bibliographie, Lacroix-Riz, « Réflexion sur un ouvrage récent (1992) », *cahiers d'histoire de l'institut de recherches marxistes (chirm)*, n° 54-55, Paris, 1994, p. 115-140 et p. 115-153, ici p. 54 (critique de Gérard Bossuat, *L'Europe occidentale à l'heure américaine. Le Plan Marshall et l'unité européenne 1945-1952*, Bruxelles 1992).

⁶². Henri Bonnet, Washington, tél. 861, 14 février, tél. 1264-1266 et dépêche 449, 7 et 28 mars 1945, MAE, B Amérique États-Unis 1944-1960 (États-Unis), vol. 233.

⁶³. Notes 30, 18, 144 de Raymond Dreux, conseiller commercial, Washington, 15, 14 janvier, 14 mars 1947, MAE, États-Unis 1944, vol. 233

⁶⁴. Note de 1948 (précision manuscrite) sur la conférence sur la Charte du Commerce et de l' Emploi à La Havane et à Genève, MAE, États-Unis 1944, vol. 233.

⁶⁵. Lettre 393 de Dreux au ministre des Finances Maurice Petsche, 15 septembre 1949, MAE, États-Unis 1944, vol. 233, ce vol. et 234-235.

⁶⁶. Lacroix-Riz, *Le Choix*, p. 13-127; « Une “politique douce” précoce : Paris face à la politique allemande de Washington 1944-1945 », *rhmc* n° 38-3, Paris 1991, p. 428-461; « La perception française de la politique américaine en Europe de 1945 à 1948 », *chirm* 25, Paris 1986, p. 119-154 (ici, p. 119-129), « La dénazification économique de la zone d'occupation américaine : la perception française du phénomène », *Revue historique* n° 574, Paris 1991, p. 303-347 (ici, 303-337), « “Bonne Allemagne” ou reconstruction prioritaire: Paris et Washington du départ du Général de Gaulle à la Conférence de Moscou (janvier 1946-printemps 1947) », *Guerres mondiales et conflits contemporains (gmcc)*, n° 169, Paris 1993, p. 137-177 (Stuttgart, p. 157-163).

⁶⁷. Janvier 1947, MAE, Europe Allemagne 1944-1949 (Allemagne). vol. 76, et États-Unis, vol. 174, dont télégrammes Bonnet n° 210-211, 223-235, 236-237, Washington, 18 janvier 1947.

⁶⁸. Sur ce code, voir tous les travaux des « révisionnistes » américains, voie ouverte par William A. Williams, *The Tragedy of American Diplomacy*, New York, 1959, ou les Kolko (n. 58).

⁶⁹. Note 21.1.1/00.303/SD du SDECE, 28 janvier 1947, B--États-Unis, 9—1, politique extérieure, octobre 1946-août 1947 (vol. consulté avant classement définitif, VCCD), souligné dans le texte. Sens de « cette NCLP », *ibid.*, Lacroix-Riz, « Réflexion », *chirm* 57, travaux cités n. 66, *Choix, passim*, et « Du bon usage de la “politique de la gauche non communiste” », *chirm* 30, Paris 1987, p. 75-104. Début 1947, références, « Bonne Allemagne ».

⁷⁰. Lettre n° 73 de Bonnet à Bidault, Washington, 8 janvier 1947, MAE, États-Unis, vol. 174.

⁷¹ Lacroix-Riz, *Le Choix*, p. 111-122, et « La transformation d'un ami en ennemi: l'URSS, le Quai d'Orsay, Washington et la presse entre l'alliance de guerre et la guerre froide », 1941-1948, in : Jean Sagnes (Éd.), *Pratiques et cultures politiques dans la France contemporaine. Hommage à Raymond Huard*, Montpellier 1995, p. 111-149, ici 126-128.

⁷². Télégramme 1251 de Bonnet à Bidault, Washington, 18 avril 1947, MAE, CE 44, A-22-9, VCCD.

⁷³. Il « nous surprit tous le 5 juin 1947 », Jean Monnet, *Mémoires*, Paris, 1976, p. 315. Les informations reçues au Quai depuis le début de 1947 (notamment le vol. cité n. 72) l'excluent.

⁷⁴ Projet cité, 28 mai 1947, MAE, CE 44, A-22-9.

⁷⁵ Conférence citée, 9 juillet 1947, MAE, Y. 45.9, CCEE, I, VCCD.

⁷⁶. Télégramme Bidault à Massigli, 18 juillet 1947, MAE, CE 44, A-22-9.

⁷⁷. New York Times des 26 et 28 août 1947.

⁷⁸ Télégramme Bidault à Bonnet et à Massigli, Paris, 12 septembre 1947, MAE, A.22.9. 2 C II, VCCD.

⁷⁹. Comme l'historiographie française, Gillingham s'en tient à cette thèse, *Coal*, p. 129, 134, 146-8, 176.

⁸⁰ Note DAEF pour le Président et examen du projet d'accord franco-américain (Marshall), 28 mai 1948, MAE, A.22.9. 2 C IV, VCCD.

⁸¹ 8^e séance, 4 mars 1948, MAE, Y 1944-1949, vol. 300.

⁸² Note jointe à la lettre de Michel Debré au ministre des Affaires étrangères, sur la mission et l'organisation de l'OMS, jointe à un courrier du 16 juillet 1948, MAE, Y 1944-1949, vol. 357. Sur ce néant, vol. 357-358.

⁸³ Télégramme 757-762 de Massigli, et PV de la séance, 27 février 1948, MAE, Y 1944-1949, vol. 300.

⁸⁴ Communication de Londres reçue le 22 avril 1948 par la délégation française, MAE, Y 1944-1949, vol. 304.

⁸⁵ MAE, télégrammes de Bonnet 1139, 15 mars, A.22.9. 2 C II, 1284, 23 mars, B. États-Unis, 9. 1. 1948 (VCCD), 1520-1526, 9 avril, Y. 45.9, CCEE, II, 1134-1138, 15 mars 1948 (et correspondance du mois), MAE, États-Unis, vol. 162; voir Lacroix-Riz, « La perception française de la politique américaine en Europe de 1945 à 1948 », *chirm*, n° 25, Paris 1986, p. 119-154, citation p. 135; « Puissance ou dépendance française? La vision des "décideurs" des Affaires étrangères en 1948-49 », in : René Girault et Robert Frank (Éd.), *La puissance française en question*, Paris 1988, p. 53-76, ici, 70-71.

⁸⁶ MAE, Y 1944-1949, vol. 300 à 309, conférence tripartite de Londres février-juin 1948.

⁸⁷ Situation depuis la guerre, Lacroix-Riz, « Sécurité française et menace militaire allemande avant la conclusion des alliances occidentales: les déchirements du choix entre Moscou et Washington (1945-1947) », *Relations internationales*, n° 51, Paris 1987, p. 289-312; « Vers le Plan Schuman: les jalons décisifs de l'acceptation française du réarmement allemand (1947-1950), I. De la reconstruction prioritaire au réarmement », *gmcc*, n° 155, Paris 1989, p. 25-41; « II. Paris et le projet américain de réarmement de l'État allemand », *gmcc*, n° 156, Paris 1989, p. 73-87; « La France face à la menace militaire allemande au début de l'ère atlantique: une alliance militaire redoutée, fondée sur le réarmement allemand (1947-1950) », *Francia*, n° 16-3, Paris 1990, p. 49-71, ici 49-64.

⁸⁸ Gillingham, *Coal*, p. 151 et 158; Alfred Grosser, *La IV^e République et sa politique extérieure*, Paris, 1967, *Les Occidentaux*, Paris 1981, *passim*.

⁸⁹ Note du 12 janvier 1948 sur l'audience du 10, MAE, Papiers d'agents, papiers privés (PAPP), papiers Bonnet, correspondance particulière (papiers Bonnet).

⁹⁰ Meilleure synthèse, Eisenberg, *Drawing*, *passim*.

⁹¹ Raymond Poidevin, *Robert Schuman, homme d'État 1886-1963*, Paris 1986, *passim*, dont p. 134 sur juillet 1940, corrigé par AN, rapport du 3 septembre 1945 du préfet de la Moselle, F1 c III, Moselle, et séries F 7 d'avant-guerre citées.

⁹² Correspondance depuis le 12 novembre 1948, MAE, Allemagne, vol. 79, et États-Unis, vol. 178.

⁹³ Processus de la dévaluation de 20% imposé le 28 septembre 1949 à la France qui l'avait jugé rigoureusement inacceptable le 18, ne voulant pas aller au-delà de « de 10-15% » : les dix jours de correspondance du Quai d'Orsay sont éclairants, MAE, Coopération économique, Direction des Affaires économiques et financières 1945-1960 (CE-DAFE), vol. 515.

⁹⁴ Lettre 140 de Bonnet à Robert Schuman, Washington, 10 janvier 1950, MAE, États-Unis, vol. 166.

⁹⁵ Richard F. Griffiths et Frances M. B. Lynch, « L'échec de la "petite Europe". Le Conseil tripartite 1944-1948 », *gmcc*, n° 152, Paris 1988, p. 39-62; « L'échec de la "Petite Europe" : les négociations Fritalux-Finebel, 1949-1950 », *Revue historique*, CCLXXIV/I, 555, Paris 1985, p. 159-193; et mes travaux cités ici.

⁹⁶ Lacroix-Riz, « Perception », p. 136-149, et « Crédits », p. 328-338; citation, lettre de Bonnet au secrétaire général du Quai d'Orsay Jean Chauvel, 15 décembre 1948, MAE, PAPP, papiers Bonnet.

⁹⁷ Note du Service de Coopération économique (SCE), 7 janvier 1950, MAE, CE-DAFE, vol. 56, et lettre 5708 de Bonnet, 30 novembre 1949, MAE, États-Unis, vol. 165.

⁹⁸ Télégramme 2876 de Massigli, Londres, 21 octobre 1949, MAE, États-Unis, vol. 165.

⁹⁹ Leitmotiv de la correspondance américaine, *Foreign Relations of the United States* depuis 1948.

¹⁰⁰ Lettre 1182 de Petsche à Barry Bingham, chef de la mission ECA à Paris, 5 août 1949, MAE, A-22.9.5, I (VCCD).

¹⁰¹ Lettre 140 de Bonnet, Washington, 10 janvier 1950, MAE, États-Unis, vol. 166.

¹⁰² Télégramme 725-757 de Bonnet, Washington, 21 février 1950, MAE, A-22.9.5, II (VCCD).

¹⁰³ Projet d'union monétaire. France, UEBL, Italie, Pays-Bas (Fritalux), 5 novembre 1949, BDF, 1397 199404/94.

¹⁰⁴ Télégramme 3434 de Massigli, Londres, 15 décembre 1949, MAE, CE-DAFE, vol. 56.

¹⁰⁵ Note du SCE sans référence, 16 février 1950, MAE, CE-DAFE, vol. 56.

¹⁰⁶ Conclusions générales des experts financiers de Finebel, 9 février 1950, BDF, 1397 199404/94.

¹⁰⁷ Correspondance Lavarène, Guindey, Fouques-Duparc, novembre 1949, *ibid.* et le sous-dossier.

¹⁰⁸ Note SCE, 21 février 1950, MAE, A-22-9-5, 1949-1950.

¹⁰⁹ Note SCE, 10 février 1950, MAE, CE 56, et *infra*.

¹¹⁰ Gillingham, *Coal*, p. 149.

¹¹¹ Tél. Bonnet n° 1212, Washington, 19 mars 1949, MAE, Z Europe Généralités 1944-1960 (Europe), vol. 26.

¹¹². Note de la Direction d'Europe (DE), 7 avril 1950, MAE, Europe, vol. 133. Conjoncture, Lacroix-Riz, « France », *chirm* 45, Paris 1991, p. 95-143, ici, p. 95-98; « Crédits américains et coopération européenne (1949-1954) », in : Patrick Fridenson et André Straus, éd., *Le Capitalisme français 19e-20e siècle*, Paris 1987, p. 327-349, ici p. 328-337; « Vers le Plan », *art. cit.*, II, p. 82-86.

¹¹³. Télégramme 2611-2614 d'Armand Bérard, Bonn, 4 juin 1950, MAE, Europe, vol. 111; Voir Lacroix-Riz, « Paris et Washington au début du Plan Schuman », in : Klaus Schwabe (Éd.), *Die Anfänge des Schuman-Planes 1950-1951*, Baden-Baden 1988, p. 241-268, ici S 241-249.

¹¹⁴. Note DE (référence coupée), 15 juin 1950, MAE, Europe, vol. 111. Souligné dans le texte.

¹¹⁵. Note DE, 23 juin 1950, MAE, Europe, vol. 112.

¹¹⁶. Note DE (référence coupée), 15 juin 1950, MAE, Europe, vol. 111

¹¹⁷. Voir MAE, Y 1944-1949, vol. 357-358.

¹¹⁸. Note du Président français du groupe de contrôle de l'Acier, Düsseldorf, 13 décembre 1950, catégorique sur le néant du « contrôle » et du plan allié de réorganisation-décartellisation de l'industrie lourde allemande, MAE, CE-DAFE, vol. 507, et le volume.

¹¹⁹. Note DE, 1^{er} juin 1950, MAE, Europe, vol. 111.

¹²⁰. Gillingham, *Coal*, thèse courante de la « rupture » coréenne, p. 250-266. Voir MAE, Europe, vol. 134; Lacroix-Riz, n. 112 et « La perception militaire de l'URSS par l'Occident au début des années cinquante: peur de l'Armée rouge ou « ogre soviétique », *chirm*, n° 46, Paris 1991, p. 19-61, ici p. 19-43

¹²¹. Séances restreintes, 21 juin-7 juillet et 15 septembre 1950; comités spécialisés, juillet-octobre 1950, MAE, CE-DAFE, vol. 500-501.

¹²². Texte-annexes, original allemand, traduction française, Citation, annexe D, MAE, CE-DAFE, vol. 507.

¹²³. Télégramme 5917-5919 de François-Poncet, Bonn, 4 novembre 1950, Europe, vol. 112.

¹²⁴. Correspondance depuis janvier 1952, MAE, Europe, vol. 114. Voir MAE, Europe, vol. 111-115, Plan Schuman, avril 1950-décembre 1955.

¹²⁵. Traité en 100 articles et échange de lettres annexe, MAE, CE-DAFE, vol. 503.

¹²⁶. Télégramme 1350-1357 de François-Poncet, Bonn, 28 février 1951, Europe, vol. 112; Lacroix-Riz, « Paris et Washington », p. 254-259.

¹²⁷. Télégramme n° 63-64 d'Arnal, 14 mars 1951, MAE, Europe, vol. 112.

¹²⁸. Sur cet aspect des choses, ici exclu, Lacroix-Riz, « France », *cirm*, n° 45, Paris 1991, p. 95-143, ici, p. 111-115.

¹²⁹. Note, Autorité de la Ruhr et Communauté charbon-acier, 7 novembre 1950, et notes juridiques du sous-dossier Notes générales concernant l'adaptation des contrôles dans le cadre du Plan Schuman, MAE, CE-DAFE, vol. 507.

¹³⁰. FV/SJR, Note pour M. Monnet, 14 novembre 1950, MAE, CE-DAFE, vol. 507.

¹³¹. Note A.s. approvisionnement en coke de la sidérurgie française dans la période antérieure au Plan Schuman, 15 janvier 1951, MAE, CE-DAFE, vol. 515.

¹³². Traité, déjà cité, et MAE, CE-DAFE, vol. 507.

¹³³. Note DAFE pour Wormser, 5 janvier 1953, MAE, CE-DAFE, vol. 509. Souligné dans le texte.

¹³⁴. BDF, 1397 199404/94.

¹³⁵. Note du 9 mai 1950, MAE, CE-DAFE, vol. 508.

¹³⁶. Voir Edward Rice-Maximin, « The United States and the French Left, 1945-1949 : the View from the State Department », in *Journal of Contemporary History*, n° 19, London 1984, p. 729-747, et Lacroix-Riz, « Du bon usage », *cirm*, n° 30, Paris 1987, p. 75-104.

¹³⁷. Rapport du CE-DAFE, commentaires, déclarations, communiqués relevés dans la presse, 6 juin-13 décembre 1951, articles du *Populaire* (Robert Verdier et André Philip), 10-14 décembre 1951, MAE, CE-DAFE, vol. 502.

¹³⁸. Exposé de Monnet, 18 juillet 51, MAE, CE-DAFE, vol. 511.

¹³⁹. Télégramme 1673-1677 de Schuman à Bernard Clappier, 20 septembre 1950, Europe, vol. 112.

¹⁴⁰. Télégramme n° 361 de Garnier, 23 février 1951, MAE, Europe, vol. 112.

¹⁴¹. Note du 10 mai 1950 sur la proposition Schuman, MAE, CE-DAFE, vol. 500 (et 508).

¹⁴². Note citée, postérieure au 18 mai, classée entre les 22 et 23 mai 1950, MAE, CE-DAFE, vol. 508.

¹⁴³. Note DAFE du 24 octobre 1950, sans référence, MAE, CE-DAFE, vol. 516.

¹⁴⁴. Lacroix-Riz, *Industriels, passim*.

¹⁴⁵. Citations mêlées de deux notes DAFE, 27 avril et 12 octobre 1955, MAE, CE-DAFE, vol. 512.

¹⁴⁶. Gillingham, *Coal*, p. 336.

¹⁴⁷. Voir MAE, CE-DAFE, vol. 511.

¹⁴⁸. Gillingham, *Coal, passim*, et MAE, surtout série CE-DAFE et Europe Plan Schuman.

¹⁴⁹. Henry Ehrmann, *La politique du patronat français 1936-1955*, trad., Paris 1959.

¹⁵⁰. Lettre du 13 février 1945, Citation, Richard Vinen, *The politics of French business 1936-1945*, Cambridge 1991, p. 201.

¹⁵¹ Lacroix-Riz, « CGT et revendications ouvrières face à l'État, de la Libération aux débuts du Plan Marshall (septembre 1944-décembre 1947). Deux stratégies de la Reconstruction », thèse de doctorat d'État, 4 vol. dactylographiés, et index, Paris I, 1981, p. 65, etc.

¹⁵². Lacroix-Riz, « Les résistances dans l'Administration », in : Antoine Prost, Claire Andrieu, Lucette Le Van-Lemesle (Éd.), *Les nationalisations de la Libération*, Paris 1987, p. 192-210.

¹⁵³. Voir Jean-Noël Jeanneney, « Hommes d'affaires au piquet. Le difficile intérim d'une représentation patronale (septembre 1944-janvier 1946) », *Revue historique*, CCLXIII/1, Paris 1980, p. 81-100; Vinen, *Politics*, p. 193-204; Lacroix-Riz, « Les grandes banques françaises de la collaboration à l'épuration, 1940-1950. II. La non-épuration bancaire 1944-1950 », *rdgm*, n° 142, Paris 1986, p. 81-101.

¹⁵⁴. Charles Maier, « The Two Postwar Eras and the Conditions for Stability in Twentieth-Century Europe », *American Historical Review*, n° 86, 2, New York 1986, p. 327-365.

¹⁵⁵. Lacroix-Riz, *La CGT et Le choix*, passim.

¹⁵⁶. Kolko, *The limits*, p. 370.

¹⁵⁷. Kuisel, « L'American way of life et les missions françaises de production », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 17, Paris 1988, p. 21-38; Vinen, *Politics*, p. 203 et 227.

¹⁵⁸. Reproduction des Informations générales 19 à 31, I/1941, note sur les membres du Conseil national, AN, F1 a, vol. 3308.

¹⁵⁹. Armand Béard, *Un Ambassadeur se souvient. Washington et Bonn 1945-1955*, Paris 1978, p. 229, et passim.

¹⁶⁰. Alarme (*Coal*, p. 205 sq.) exclue par l'ère Marshall (article 115 de la loi ECA), au nom de la contribution de la production allemande au « relèvement européen » (malgré telle opération spectaculaire destinée à encourager l'unité intérieure de l'Allemagne occidentale contre ce péril allégué) : correspondance allemande depuis 1945-46, surtout MAE, États-Unis, vol. 171 à 179.

¹⁶¹ Gillingham, *Coal*, p. 166-168, 217-225.

¹⁶² Exemple majeur, Gerbet, *Construction*; p. 109-130 (citation, p. 129), fantaisiste sur le « secret » observé par Schuman et Monnet vis à vis du Quai d'Orsay.

¹⁶³. Note DAFE pour le Président, 26 octobre 1955, MAE, CE-DAFE, vol. 516.

¹⁶⁴ MAE, CE-DAFE, vol. 511 et 512.

¹⁶⁵ Note sur le projet de mise en commun des industrie-clefs européennes, 22 mai 1950, MAE, CE-DAFE, vol. 508; le CNPF s'extasia le 3 décembre 1951, par un communiqué, comme la presse socialiste, sur le « remarquable rapport » d'André Philip « au Conseil économique », Commentaires, MAE, CE-DAFE, vol. 502; Voir Gillingham, *Coal*, p. 223-224.

¹⁶⁶. André Philip, « Commentaires », MAE, CE-DAFE, vol. 502.

¹⁶⁷ « Opinions des milieux sidérurgistes et patronaux français », *ibid.* (pour les deux citations).

¹⁶⁸ Poidevin, *Schuman*, p. 71-73.

¹⁶⁹ Note pour le Ministre des Affaires étrangères, 17 novembre 1950, MAE, CE-DAFE, vol. 501.

¹⁷⁰ Note du 13 décembre 1950, MAE, CE-DAFE, vol. 507.

¹⁷¹. Lafond et Raty à Vichy, Lacroix-Riz, *Industriels*, passim.

¹⁷² Copie de la lettre des trois à Jean Monnet, Paris, jointe à leur lettre à Robert Schuman, 20 février 1951, MAE, CE-DAFE, vol. 511 (et le vol.).

¹⁷³. Lacroix-Riz, *Industriels*, passim.

¹⁷⁴. Gillingham, *Coal*, p. 308-310.

¹⁷⁵ Note Auboin, Bâle, 14 décembre 1949, BDF, 1397 199404/94.

¹⁷⁶ Les optimistes, sans nier les risques, trépignaient d'impatience de les courir : voir tous les fonds, et surtout les deux versions de la note DAFE des 20 et 22 mai 1950 : la France s'engage sans aucune garantie, ni de sécurité, ni économique, mais l'intérêt en est politique : « Le geste unilatéral du Gouvernement français comporte des avantages politiques et psychologiques d'une haute portée. Mais, dans une certaine mesure, il nous place dans une situation où nous nous trouvons, autant et plus que les Allemands, intéressés au succès de notre initiative. Au reste, il est clair que quel que soit son destin, il a renversé l'édifice d'ailleurs ruiné des contrôles établis en Allemagne. À cet égard, on ne reviendra pas en arrière. » version du 20 mai, remplacée le 22 mai par les mots « La France a brûlé ses vaisseaux. (...) Même si les objections qui viennent d'être faites sont valables, la réussite de cette initiative, maintenant qu'elle a été rendue publique, est absolument indispensable. » (version unique), etc. MAE, CE-DAFE, vol. 508.

¹⁷⁷ Note du SCE, 10 février 1950, MAE, CE, vol. 56.

¹⁷⁸ Note du 10 mai 1950 sur la proposition Schuman, MAE, CE-DAFE, vol. 500 (et 508).

¹⁷⁹ Note DE, 1^{er} juin 1950, Europe, vol. 111.

¹⁸⁰ Gillingham, *Coal*, p. 315-336, Citation, p. 332, et MAE, CE-DAFE, vol. 500 et sq., notamment 509/

¹⁸¹ Note DAFE, 22 avril 1953, MAE, CE-DAFE, vol. 512.

¹⁸² Résolutions de la CCI, jointes à la lettre de Giscard d'Estaing du 29 mai 1952, MAE, CE-DAFE, vol. 511, souligné par moi.

¹⁸³ Note DAFE, relations avec l'Allemagne, l'Autriche et avec la CECA, Paris, 28 juillet 1954, MAE, CE-DAFE, vol. 509.

¹⁸⁴ Note DAFE pour Wormser, 10 décembre 1953, MAE, CE-DAFE, vol. 512.

¹⁸⁵ Sarcasme de Matthews, chef du Bureau Europe du Département d'État, alors ambassadeur à Stockholm, lettre de Dampierre n° 1068, Stockholm, 23 novembre 1948, MAE, Europe, vol. 43.

¹⁸⁶ Lettre 1638 de François-Poncet à Georges Bidault, Bad Godesberg, 12 août 1953, MAE, CE-DAFE, vol. 516, tout le volume et tous les fonds "allemands" contemporains du Quai d'Orsay.